



# Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2017-2018 du ministère des Finances du Québec

- Janvier 2017 -

# Table des matières

**Introduction - Pragmatisme et durabilité économique**.....Page 4

**Première partie - Finances publiques : la tête est hors de l'eau, mais l'assainissement financier et la modernisation de l'État ne sont encore pas accomplis** .....Page 6

- A) Le mécanisme de la réduction de la dette est vertueux
- B) Pourquoi la réduction de la dette devrait-elle être accélérée ?
- C) Instituer une gestion rigoureuse des finances publiques

**Deuxième partie - PIB : sa croissance est faible, mais on peut agir sur certaines de ses composantes** .....Page 13

- A) Les nouvelles réalités de la consommation : mondialisation, technologie et taxation
- B) Secteur de la construction : subsiste une propension à investir importante
- C) Dépenses publiques en transport, mobilité durable et efficacité logistique
- D) Investissements et exportations des entreprises : leur poids doit augmenter dans le PIB
- E) Confirmer les objectifs économiques du gouvernement
  - Secteur forestier : un cinquième conflit commercial
  - Secteur bioalimentaire : une force économique à investir
  - L'aérospatiale, l'aluminium, l'industrie minière et la fabrication de métaux.
  - Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 et Stratégie maritime.

**Troisième partie - Cinq piliers pour une compétitivité durable** .....Page 25

- A) Pilier 1 : une fiscalité compétitive
- B) Pilier 2 : la qualité du capital humain
- C) Pilier 3 : le renouvellement de l'économie par l'entrepreneuriat et innovation
- D) Pilier 4 : réduction des inégalités, le lien entre la cohésion sociale et la prospérité
- E) Pilier 5 : l'environnement et l'énergie

**Conclusion - Le gouvernail est en place, il faut maintenant marquer les points de nos ambitions** .....Page 40

**Annexe - Recommandations du CPQ dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2017-2018 du ministère des Finances du Québec**.....Page 41

**Le CPQ** (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

## Introduction

### **Pragmatisme et durabilité économique**

Les budgets incarnent la politique générale d'un gouvernement. Année après année, le dépôt des budgets publics permet ainsi de vérifier la faisabilité et la cohérence des promesses gouvernementales. Tout le défi se trouve dans la capacité d'organiser des ressources limitées dans un équilibre globalement conforme aux multiples ambitions de la société. De la santé financière de l'État dépend sa capacité, à moyen-long terme, à faire évoluer ses fonctions et ses institutions dans le sens de la prospérité et du développement durable.

Du fait de sa mission, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a toujours fait des consultations pré-budgétaires l'occasion de prendre du recul sur l'ensemble des orientations gouvernementales et de vérifier leur conformité avec les conditions favorisant une plus grande prospérité et susceptibles de répondre à la concurrence mondiale.

Une réponse équilibrée aux multiples besoins est forcément difficile. Dans un contexte de changements majeurs, à la fois de nature économique, sociale et environnementale, cet équilibre implique pour l'État d'atteindre des objectifs concrets pour bénéficier de la mobilisation et de l'adhésion des contribuables.

Pour commencer, il fallait que le gouvernement provincial replace le Québec dans une situation d'équilibre budgétaire. Pourquoi ? Parce que le respect du cadre budgétaire est une nécessité technique à une prospérité durable. Sans un équilibre budgétaire (ou sans une sortie définitive du cercle vicieux des déficits), il est impossible d'instaurer une vision politique qui puisse construire son efficacité et ses résultats dans la durée.

La rigueur budgétaire a permis la baisse de la dette brute (- 610 millions de dollars en 2015-2016). Il s'agit de la première baisse depuis près de 60 ans. Évidemment, cela n'est pas une fin en soi, mais c'est le premier pas nécessaire au second. Ainsi, si le retour récent de l'équilibre budgétaire est hautement salué et si le CPQ reconnaît l'effort colossal nécessaire à ce retournement après plusieurs années de déficits, il est important de dire qu'une certaine rigueur doit être encore fermement appliquée sur quelques années, afin de sceller la bonne direction des finances publiques et d'enregistrer les avancées récurrentes qui confirmeront la soutenabilité du budget de l'État. À ce sujet, soulignons que les finances publiques devront faire face, tôt ou tard, à une augmentation des taux d'intérêt, à une éventuelle récession économique et aux résultantes d'une faible croissance démographique. Si la croissance des dépenses semble relativement contrôlée, la grande priorité reste celle de la modernisation de l'État, un chantier qui reste encore trop peu entamé.

Selon le CPQ, la rigueur budgétaire devient en fait une norme dans le contexte où l'économie sera marquée par des taux de croissance limités, une concurrence mondiale toujours plus forte et l'internalisation progressive des objectifs du développement durable. L'État doit augmenter son efficacité et se réorganiser, car il faut réduire le fardeau fiscal, une réduction attendue pour aérer la capacité d'épargner et d'investir.

La prospérité est une voie nécessaire au progrès. Les propositions avancées par le CPQ dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2017-2018 sont ainsi axées sur deux fronts : l'efficacité de l'État et la performance de l'économie. C'est d'ailleurs par la performance de l'économie que se créeront les conditions de services publics améliorés, notamment au bénéfice des groupes les plus démunis de la société.

En première partie, le CPQ fait le point sur les finances publiques du Québec et souligne l'importance de réduire le niveau de la dette publique, indicateur ultime de la santé financière. En soi, il ne s'agit pas d'annuler la dette, mais de garder le cap sur sa réduction progressive afin de 1) réduire le paiement d'intérêts; 2) de cultiver un esprit politique toujours plus porté vers une allocation optimale des ressources. Le CPQ réitère également en première partie un ensemble de recommandations en faveur d'un État efficace et d'un budget structurellement équilibré.

Si une amélioration économique se profile, la croissance du PIB reste cependant faible. Cette croissance est pourtant déterminante au maintien des revenus de l'État et aux objectifs de réduction de la dette. Le CPQ étudie en seconde partie les différentes composantes du PIB et formule des recommandations qui permettront de trouver de nouveaux points de croissance sur chacune d'entre elles.

En troisième partie, le CPQ propose une réflexion et un ensemble de mesures en faveur d'une amélioration durable de la compétitivité québécoise basée sur la compétitivité fiscale; la qualité du capital humain; l'innovation et l'entrepreneuriat; la cohésion sociale; ainsi que la gestion de l'environnement et de l'énergie, dans une perspective de lutte aux changements climatiques.

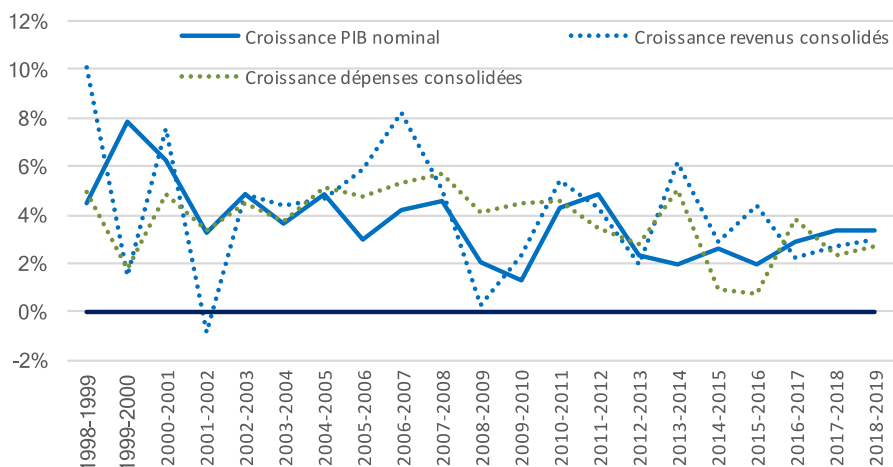
## Première partie

# Finances publiques : la tête est hors de l'eau, mais l'assainissement financier et la modernisation de l'État ne sont encore pas accomplis

### A) Le mécanisme de la réduction de la dette est vertueux

La situation des finances publiques du Québec s'est améliorée au cours des dernières années. Notamment, le Québec a réussi depuis 2013-2014 à stabiliser la croissance des dépenses publiques à un rythme inférieur à celle des revenus (graphique 1). Cela est essentiel à la répétition de budgets équilibrés. L'année 2016-2017 fera exception à la règle avec un rebond des dépenses, permises par un surplus exceptionnel l'année précédente. Le contrôle des dépenses de programme opéré en 2014-2015 et en 2015-2016 (avec une croissance des dépenses de programme limitée à +0,9 % et +0,7 % respectivement) a permis de créer un écart exceptionnel avec la croissance des revenus et un surplus budgétaire. La dette brute du Québec a diminué de 610 millions en 2015-2016. C'est une première en 60 ans. La nouvelle est bonne, mais étant donné le niveau toujours très élevé de la dette publique, il convient de voir dans cette diminution un moment de stabilité, car la ligne d'arrivée est loin d'être atteinte. D'ailleurs, après cette baisse en 2015-2016, le ministère des Finances prévoit un nouveau départ à la hausse de la dette brute.

Graphique 1  
PIB du Québec, Dépenses et revenus consolidés du gouvernement du Québec  
Croissance annuelle en %



Source : ministère des Finances du Québec

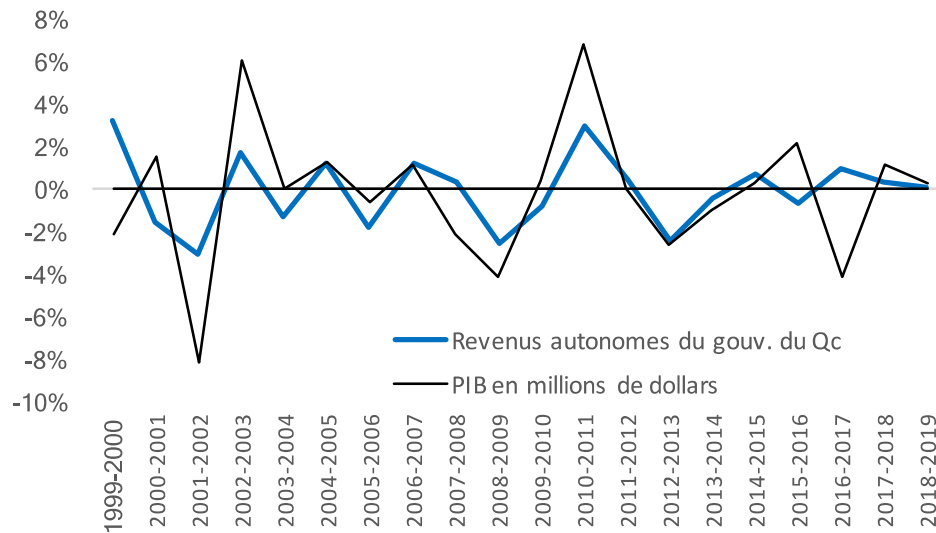
**En 2014-2015 et 2015-2016, les dépenses de programmes ont également crû à un rythme inférieur à celui de la croissance économique, ce qui ne devrait pas être une exception, mais plutôt une norme budgétaire à adopter dans la perspective d'une gestion à long terme des finances publiques. Il s'agit également d'une règle de prévoyance en cas de ralentissement marqué de l'activité économique. En effet, tel que le montre le graphique 2, les revenus autonomes sont très sensibles aux ralentissements ou aux récessions économiques. Une telle rigueur n'est pas trop prudente dans le contexte où les économies développées auront tendance dans l'avenir à stationner autour de faibles taux de croissance.**

Les dernières années ont montré une interdépendance croissante entre les économies. Au cours des prochaines années, le moindre accident économique fera du fonds de stabilisation un instrument très utile. Cela suggère donc qu'il sera nécessaire de garder le cap sur les économies et sur les surplus budgétaires.

Considérant la faiblesse du PIB et la croissance de la dette, la nécessité d'augmenter les dépôts aux fonds des générations pour respecter les objectifs de réduction de la dette<sup>1</sup> est possible.

Graphique 2

Réaction\* des revenus autonomes à l'accélération ou la décélération de la croissance économique



\* Réaction : la variation en points de pourcentage de la croissance annuelle  
 Source : ministère des Finances du Québec et calculs du CPQ.

<sup>1</sup> Objectifs de réduction de la dette du Québec : en 2025-2016, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB ; la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

## B) Pourquoi la réduction de la dette, particulièrement celle imputable aux déficits accumulés, devrait-elle être accélérée ?

- **La réduction de la dette est un principe de base pour un État résolument efficace.** Les pressions sur la hausse des dépenses restent importantes alors que la croissance des revenus de l'État et la croissance de l'économie resteront relativement faibles au cours des prochaines années. Il ne faut donc pas trop compter sur un effet conjoncturel pour desserrer les finances publiques. Il ne faudra pas non plus compter sur l'augmentation des ponctions fiscales ou sur le recours à l'endettement, dont les niveaux sont saturés. Ainsi, dans un contexte aux besoins forcément croissants, il va falloir être efficaces et productif.
- **La croissance de la dette brute du Québec ralentit, ce qui est une bonne chose considérant la remontée prochaine des taux d'intérêt.** Pour le CPQ, l'augmentation attendue des taux d'intérêt est une raison suffisante pour garder une approche conservatrice sur la gestion des finances publiques. Le Québec reste au Canada la province la plus endettée et alloue une partie importante de ses revenus annuels aux paiements d'intérêts. La croissance des taux d'intérêt est imminente et il convient de réorienter rapidement les finances publiques dans la perspective de surplus récurrents. Le surendettement est propice à l'effet boule de neige de la dette. Il est toujours étonnant de constater des opinions reconnaissant à la fois le drame de l'endettement personnel, mais suggérant à l'État de négliger celui de la dette publique. Pour le CPQ, il faut s'en éloigner.
- **Par ailleurs, la réduction de la dette sera forcément très lente,** car les pressions sur les dépenses et les investissements de l'État ne diminueront pas facilement. Si la politique des petits pas est la seule envisageable, il faut alors l'appliquer sans attendre.
- **La démographie continuera d'exercer une pression** à la hausse sur les dépenses publiques et à la baisse sur la performance globale de l'économie.

**Le problème de fonds n'est pas réglé et l'assainissement financier amorcé en 2014 n'est pas inscrit dans le ciel.** Globalement l'équilibre reste fragile. Un « accident économique » serait fatal sur l'assainissement des finances publiques mis en œuvre depuis 2014. Pour le CPQ, il faut impérativement éviter tout glissement vers un nouveau déficit budgétaire avec un dispositif durable, tel que, par exemple, l'institutionnalisation du mécanisme du cran d'arrêt. Cette institutionnalisation permettra de contenir la croissance des dépenses, quel que soit le cycle politique et économique, et de toujours améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental avec des mesures de performance et des projets de modernisation. À moyen long terme, le poids de l'État dans l'économie ne doit pas se traduire par un effet d'éviction contre-productif sur la prospérité.

### C) Instituer une gestion rigoureuse des finances publiques

**De manière évidente, les multiples pressions à la hausse sur les dépenses doivent être contenues par des dispositifs qui permettront d'institutionnaliser la soutenabilité de la dette.** Ces pressions sur les dépenses proviennent autant des cycles économiques que des cycles politiques. Du côté des cycles économiques, la concurrence mondiale accélère la mobilité des capitaux à la recherche de rendements économiques, ce qui accentue les pressions pour une fiscalité plus favorable aux investissements et à la croissance. Il va falloir améliorer les conditions d'affaires, tant par la réduction du fardeau fiscal que du fardeau administratif et réglementaire. Du côté des cycles politiques, les demandes vont être croissantes du côté du système de santé, du système d'éducation et des infrastructures publiques. Les marges de manœuvre financières viendront des changements et de l'innovation dans les modes d'opération et de financement de l'État.

**Devant la montée du protectionnisme, d'une part, et l'effet de la concurrence mondiale, de l'autre, toutes les économies développées se voient imposer une réflexion sur le rôle de l'État et sur sa manière d'intervenir, notamment en ce qui a trait au régime fiscal, dont la structure n'est pas neutre sur la performance de l'économie.** Parallèlement à la Commission Godbout, le gouvernement a initié en 2014 des travaux sur une réforme de l'État dans le cadre de la Commission Robillard, ajoutant à l'histoire du Québec, une nouvelle tentative de modernisation. Malgré les efforts opérés depuis par le Conseil du Trésor et le ministère des Finances pour alléger la structure des dépenses, le CPQ reste dans l'attente d'une application plus complète des recommandations issues de cette Commission.

Au-delà de coupure dans les dépenses, l'État doit, aussi et surtout, se réformer dans son organisation en instaurant une culture animée par des objectifs de performance. Les coupures ont permis d'éviter un glissement du déficit budgétaire. La réforme de l'État, nécessaire à une réallocation des ressources financières, une baisse des coûts administratifs et d'une hausse de la productivité de l'État, n'est cependant pas clairement engagée. En premier lieu, cela implique la mise en place d'un dispositif d'évaluation continue pour tous les organismes et pour tous les programmes.

**Le CPQ croit que, sans le développement d'une telle culture de performance, l'assainissement des finances publiques ne peut être durable et laisse la province face aux risques d'un cercle vicieux d'endettement.** Le CPQ croit aussi que le contribuable québécois est en attente d'actions concrètes qui rétablira sa confiance vis-à-vis de l'efficacité avec laquelle sont dépensés les deniers publics.

La Commission Robillard signalait des freins de nature culturelle au changement au sein de l'appareil gouvernemental. Dans le cadre des consultations de cette Commission, **le CPQ avait souligné l'importance d'introduire un dispositif instaurant une culture, non pas de réédition de compte abusive, mais de réelle performance de l'État.** Il est de la responsabilité de l'État d'exiger aux organisations publiques une structure toujours plus efficiente, avec une baisse des coûts reconnus superflus et une hausse des investissements favorables à la cohésion des services publics, en évitant l'alourdissement bureaucratique.

**Parmi les priorités de cette réforme, le dédoublement entre Revenu-Québec et Revenu-Canada reste pour le CPQ un coût administratif difficilement justifiable.** La perception de l'impôt sur le revenu devrait être déléguée à un seul intervenant, comme cela a été proposé dans le rapport Robillard (les économies sont estimées à 392 millions de dollars). Il faut continuer de débattre de cette question avec une analyse précise des gains associés à l'annulation de ce dédoublement et éviter d'imposer des charges administratives ou financières inutiles aux entreprises, aux particuliers et au gouvernement. Par ailleurs, l'autonomie fiscale doit être distinguée de la collecte de l'impôt : le gouvernement du Québec gardera le pouvoir de décider de sa politique fiscale provinciale.

### **Recommandations du CPQ pour un budget durablement équilibré**

De manière générale, le CPQ suggère de compléter la *loi sur l'équilibre budgétaire* de règles qui institutionnalisent un maintien durable de l'équilibre budgétaire. Pour éviter les instabilités provoquées par les cycles politiques, **le CPQ recommande la nomination d'un directeur du budget qui permettra d'assurer le respect du cadre budgétaire.** En ce sens, l'initiative *Budget structurellement équilibré et durable* (BSED), proposée par la *Administrator Officer Association*, établit douze principes du BSED. Certains de ces principes sont appliqués au Québec. La *Loi sur l'équilibre budgétaire* laisse cependant une certaine souplesse qui devrait être complétée par une approche plus systématique dans la gestion des finances publiques, prenant notamment appui sur les éléments suivants :

- **Le cran d'arrêt** proposé par le CPQ a été appliqué dans l'élaboration des derniers budgets et il apparaît évident que ce principe doit rester ferme au cours des prochaines années, d'où le besoin d'institutionnaliser ce mécanisme afin de le pérenniser. Le ministre des Finances a annoncé que les surplus enregistrés en 2015-2016 seront réinvestis en santé, en éducation et en développement économique. Les besoins sont évidents. La marge de manœuvre sera exceptionnelle cette année-là et permet donc de redistribuer un surplus généré par d'importantes économies. Le CPQ espère que le gouvernement appuiera de manière tangible le développement économique avec une amélioration durable des conditions fiscales des entreprises. Au-delà de cette année exceptionnelle, il conviendra d'appliquer le principe du cran d'arrêt sur les dépenses publiques lorsque l'équilibre budgétaire ne sera pas atteint.
- **Aussi, le CPQ recommande de poursuivre avec rigueur la révision systématique des programmes.**
- **Gestion et contrôle des effectifs de la fonction publique** - La masse salariale restera le poste le plus important du budget public et il convient, dans une perspective à plus long terme, de mettre progressivement en place les mesures qui amélioreront la productivité de la fonction publique. **Le CPQ recommande que le contrôle des effectifs de l'État se fasse suivant une démarche rigoureuse d'analyse.** Il s'agit de remanier la structure de

livraison des services publics pour éviter tout dédoublement entre les divers paliers, d'optimiser les actifs et les effectifs existants dans les différents réseaux publics, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, et d'assurer une prévention et une gestion rigoureuse de l'absentéisme et des invalidités.

- **La modernisation de l'État passe aussi par la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*.** Le CPQ recommande que l'application de cette politique soit plus manifeste, notamment en ce qui a trait à la réglementation environnementale. Au chapitre de l'allègement administratif, le CPQ recommande également la consolidation, en une seule agence de revenu, de la gestion administrative de la fiscalité des contribuables québécois et d'éviter ainsi le dédoublement du fardeau administratif.
- **Une Santé centrée sur le patient** - Puisqu'il s'agit du premier poste de dépenses, la bonne intégration des ressources est importante. Il faut axer le financement du système de santé sur la base du patient. Le gouvernement doit aussi mettre en place les dispositifs nécessaires à une pratique mixte des médecins et globalement mieux intégrer les ressources du secteur privé dans la livraison des services de santé. Par ailleurs, le CPQ préconise l'instauration d'une culture de prévention et propose, par exemple, l'application d'une réduction de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) avec des mesures de prévention en Santé générale dans les entreprises.
- **Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement devrait envisager, pour commencer, un meilleur arrimage entre le système public de l'enseignement et la participation des employeurs**, tant dans la gouvernance des institutions, que le développement des programmes ou l'alternance travail-études avec, pour objectif, une meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail. La problématique du financement des universités reste entière. Le CPQ préconise toujours une modulation des frais de scolarité et l'application d'un système d'aides financières assurant l'égalité des chances. Il faudra également repenser le système d'allocations budgétaires aux institutions postsecondaires, notamment avec un mécanisme de contingentement approprié, arrimé sur les besoins de main-d'œuvre.
- **Sur les projets majeurs en infrastructures publiques**, le CPQ recommande de poursuivre le recours à des PPP, lorsque de tels modèles sont appropriés et en retenant les meilleures pratiques en la matière, ou de nouvelles approches, telles que celle amorcée par la Caisse de dépôt dans le domaine du transport en commun.

**Renforcer la soutenabilité des finances publiques, c'est aussi construire l'espace budgétaire du progrès social et de la réalisation des ambitions de prospérité.**

**Les économies occidentales sont entrées dans une période de croissance faible. Les gouvernements doivent envisager leur mode d'opération dans un contexte où la croissance des revenus sera forcément limitée.**

**En attendant, il est possible de desserrer la croissance du PIB en identifiant les points à aller chercher dans chacune de ses composantes.**

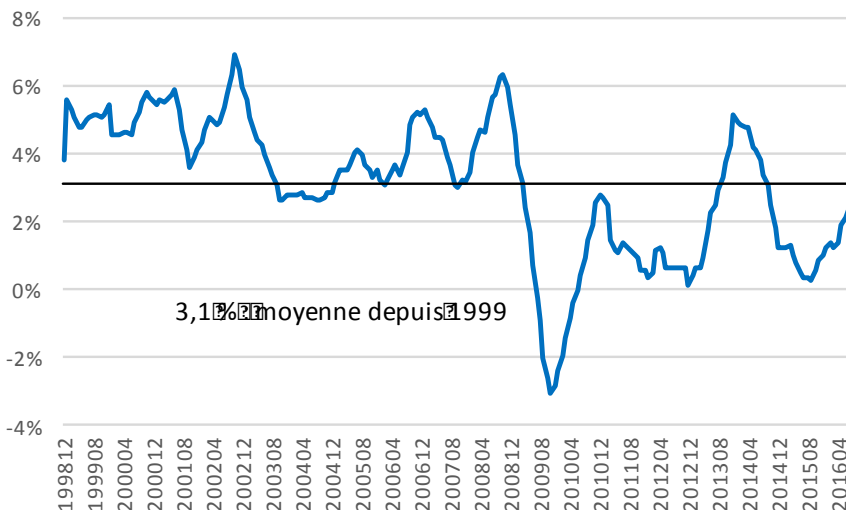
## Deuxième partie

### PIB : sa croissance est faible, mais on peut agir sur certaines de ses composantes

#### A) Les nouvelles réalités de la consommation : mondialisation, technologie et taxation

Sur les neuf premiers mois de l'année 2016, 80 % de la croissance du PIB provenaient de la croissance des dépenses de consommation. Il est cependant possible que la hauteur de cette contribution devienne plus rare, notamment en raison d'un endettement inquiétant des individus et des ménages. La croissance de la consommation a tendance à ralentir (une moyenne de 2,7 % dans les années 2000, de 1,5 % seulement depuis 2010). L'industrie de la vente au détail montre également des progressions annuelles beaucoup plus lentes depuis la crise de 2009 (graphique 3).

Graphique 3  
PIB par industrie, Ventes au détail, Québec  
Croissance annuelle en % (moyenne mobile 12 mois)



Source : Statistique Canada

**Aujourd'hui, les achats en ligne progressent énormément et la vente au détail, en particulier dans les biens durables et semi-durables, est exposée à une concurrence internationale aussi forte sur les prix que sur la diversité des produits. L'industrie de la vente au détail, très ancrée localement, fait désormais partie d'un marché bien plus global, ce qui l'oblige à un important repositionnement.** Cela concerne également la consommation de produits culturels et, de manière générale, l'ensemble des activités redistributives.

En général, les activités redistributives ne disposent que de leviers limités pour augmenter leur valeur ajoutée et ont très peu de contrôle sur leur performance, largement dépendante du marché de l'emploi et de la confiance des consommateurs. Elles sont néanmoins d'une grande importance en termes d'emplois, au niveau de l'occupation du territoire et de la vitalité des centres urbains. En effet, dans les régions les moins peuplées, la vitalité des grands centres urbains dépend de la présence du commerce de détail et des différentes activités liées au divertissement, de la restauration jusqu'aux spectacles. Le commerce de détail se trouve donc face à la nécessité de mieux intégrer la chaîne de production et d'exportation ainsi que de mieux profiter des possibilités du numérique.

La stratégie numérique du gouvernement saisit l'enjeu spécifiquement pour ce secteur. En attendant que les détaillants québécois trouvent leur place dans cette grande transformation, ils se trouvent toujours face à un désavantage concurrentiel majeur : **lorsque les taxes de vente ne sont pas appliquées sur des produits achetés en ligne par des consommateurs québécois, la compétitivité relative du détaillant québécois se trouve pénalisée par des prix augmentés de taxes de vente qui lui sont obligatoires.**

Le rapport de la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise* (2015) rapportait l'enjeu de la perception de la taxe de vente liée au commerce électronique. Selon ce même rapport, Revenu Québec estimait en 2012 à 165 millions de dollars les pertes fiscales subies par l'État québécois en raison des achats en ligne effectués auprès de fournisseurs établis hors du Canada; à 300 millions pour les fournisseurs établis dans une autre province canadienne. Il s'agit non seulement d'une iniquité sur la compétitivité des détaillants québécois, mais également d'une perte fiscale, d'autant plus mal justifiée que les taxes sur la consommation sont reconnues être les moins pénalisantes pour la croissance économique.

Les grands groupes dans le commerce de détail disposent d'une possibilité de vente à l'international et bénéficient d'économies d'échelle particulièrement compétitives, sans commune mesure avec les détaillants de plus petite taille. Cet effet taille constitue déjà un écart concurrentiel impossible à rattraper. L'écart de prix provenant des taxes de vente ajoute en soi un écart de compétitivité inéquitable. De manière générale, le CPQ privilégie un déplacement de l'assiette fiscale vers les dépenses de consommation en faveur d'une baisse de l'imposition sur le revenu. Les recommandations contenues dans le rapport Godbout à ce chapitre restent valables, à condition de contrer l'évitement des taxes à la consommation relativement au commerce électronique, mais aussi des produits fortement taxés, comme le tabac.

**Le CPQ recommande de rétablir l'équité fiscale sur le commerce transfrontalier avec l'application réelle et effective d'une taxation à la vente de biens vendus aux consommateurs québécois par des entreprises étrangères.** Les autorités fiscales doivent rapidement suivre les recommandations de l'OCDE et l'exemple de l'Union européenne. Cette dernière a procédé à l'application de taxes de vente, dans le pays du client et non du vendeur afin de s'adapter aux nouvelles réalités de la globalisation.

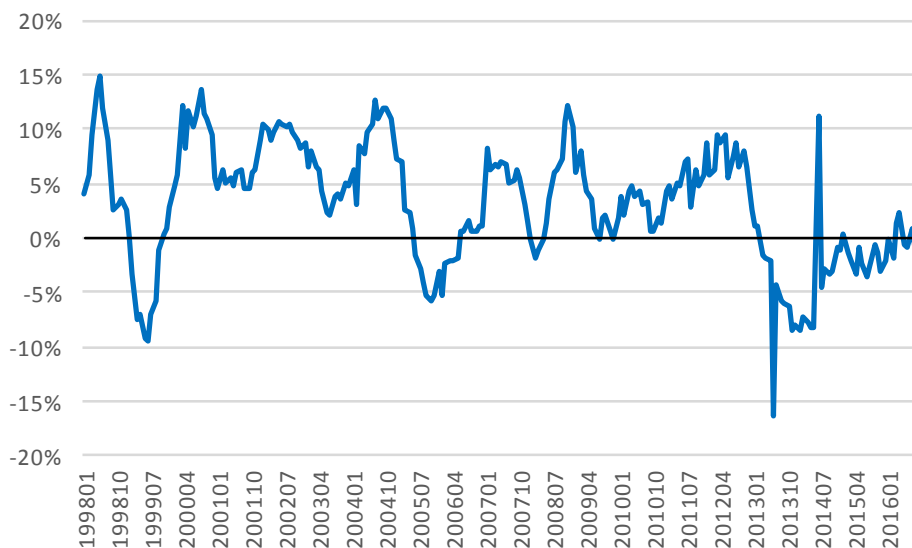
## B) Construction et infrastructures : investir durablement et de manière prévisible

Le CPQ a publié en mai 2016 une étude sur l'écosystème d'affaires de la construction du Québec<sup>2</sup>. Cette étude a souligné l'importance de ce secteur avec une contribution directe au PIB de 22,4 milliards de dollars (6,5 %, 4e rang en importance), plus de 265 000 emplois directs et 246 000 emplois indirects.

Le secteur de la construction est un secteur particulier. Si son poids est déterminant dans le PIB, il l'est également dans la progression du potentiel économique du Québec, dans le sens où il joue un rôle direct sur le développement économique et social du territoire dans son ensemble. De plus, l'immobilier est en soi un investissement en capital, ce qui est favorable à l'accumulation d'un patrimoine économique. Par ailleurs, le développement des infrastructures est en lien direct avec la performance de l'économie, en particulier lorsque ces infrastructures, avec des mesures permettant la réduction des émissions de GES, facilitent le transport de personnes, de biens et d'information. Le CPQ prône pour un système de transport efficace et soucieux des impacts des changements climatiques. À ce titre, l'entretien systématique et régulier des réseaux est une nécessité fondamentale.

Le PIB du secteur de la construction affiche des taux globalement négatifs depuis 2013 et, du fait de son importance stratégique dans l'économie, il convient d'en favoriser l'activité. Le PIB réel du secteur de la construction affiche une croissance annuelle négative depuis 2013. En 2016, cette décroissance a été constatée six mois sur les neuf premiers de l'année (graphique 4).

Graphique 4  
PIB par industrie, Construction, Québec  
Croissance annuelle en %



Source : Statistique Canada

<sup>2</sup> Étude sur l'écosystème d'affaires de la construction au Québec, Conseil du patronat du Québec, mai 2016, <https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/cpq-construction270516.pdf>

L'étude du CPQ a mis en évidence un affaiblissement de la productivité du secteur de la construction au Québec : elle est passée de 47,5 dollars en 2009 à 41 \$ en 2014, alors que, au cours de la même période, ce même indicateur augmentait pour la moyenne des secteurs des entreprises privées (de 42,9 \$ à 44,6 \$). Secteur traditionnel, la construction doit néanmoins s'adapter à l'évolution de l'économie et à la nécessité de gagner en compétitivité. Étant donné les montants, par nature élevés, des investissements en construction, le bon fonctionnement de ce secteur n'est pas optionnel.

**Parmi les facteurs affaiblissant la productivité du secteur de la construction, le CPQ souhaite porter l'attention sur le cloisonnement des métiers et le fardeau réglementaire et administratif :**

1. Le cloisonnement actuel des métiers n'est pas optimal. Il constitue un désavantage pour la compétitivité-coût de l'industrie et la gestion de la main-d'œuvre, notamment dans les régions les moins peuplées et dans le contexte d'une industrie relativement saisonnière. [Il faut poursuivre la modernisation du secteur dans le sens d'une gouvernance plus propice au décloisonnement des métiers, pour que sa main-d'œuvre soit plus flexible et plus productive.](#)
2. Les entrepreneurs de la construction subissent un fardeau réglementaire important. La réglementation sur les attestations de Revenu Québec implique un fardeau administratif lourd. Cette réglementation est également jugée inefficace pour lutter contre l'évasion fiscale. [Le CPQ recommande une simplification du règlement sur les attestations de Revenu Québec dans le secteur de la construction, conformément à la \*Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif\*.](#) De plus, la difficulté des contracteurs à recevoir leurs paiements dans le cas de contrats publics a été soulevée par la *Coalition contre les retards de paiements dans la construction* comme un enjeu majeur pour l'activité et parfois pour la survie même de l'entreprise. Cela est symptomatique d'une bureaucratie très lourde et d'une culture économique questionnable au sein des ministères quant à la compréhension des réalités opérationnelles et financières des entreprises.

**Pour encourager l'activité dans le secteur de la construction, le CPQ recommande des mesures spécifiques à l'accès à la propriété et à la rénovation.**

Alors que les investissements en immobiliers résidentiels ont participé à la relative robustesse de l'économie québécoise au cours de la dernière décennie, la baisse des mises en chantier devrait être accentuée par le resserrement récent des conditions d'emprunt annoncé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que par la remontée prochaine des taux d'intérêt. [Dans ce contexte, le CPQ souhaite que le gouvernement encourage l'accès à la première propriété avec le Régime d'Épargne Propriété et le Prêt intergénérationnel, tels que proposés par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec](#)

(APCHQ). De plus, dans l'objectif d'encourager l'activité du secteur de la construction et du fait de son succès, le CPQ souhaite le renouvellement du programme RénoVert et son application au parc locatif.

De manière générale, le CPQ souhaite que le gouvernement dote l'écosystème de la construction d'une première stratégie économique, avec des mesures favorables à la productivité du secteur, à une gouvernance plus propice à la concurrence et à la flexibilité de sa force de travail. Cette stratégie prend une importance particulière dans la bonne conduite des grands travaux en infrastructures publiques. En particulier, les infrastructures de transport sont déterminantes pour l'industrie, la mobilité durable et la productivité du Québec en général.

### C) Dépenses publiques en transport, mobilité durable et efficacité logistique

**Pour le CPQ, la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable serait une pièce centrale de la politique économique.** Il s'agit : 1) de soutenir une stratégie d'investissements récurrents dans les infrastructures, neuves ou à entretenir, afin de maximiser leurs retombées économiques et sociales; 2) de favoriser la fluidité dans le transport des personnes et des marchandises et la qualité des plateformes logistiques, particulièrement celles liées au commerce international; 3) de faciliter la mobilité des collectivités, favorable au resserrement du tissu des économies locales et régionales. De plus, la politique de mobilité durable est centrale pour relever le défi des changements climatiques et atteindre des objectifs de réduction des GES, fixés à 37,5 % en dessous du niveau de 1990.

**À ce titre, le projet de Réseau électrique métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec est historique et en totale harmonie avec la vision d'un développement économique durable :** le projet permettra de soutenir l'économie de la province et de sa métropole, d'améliorer les services de transports collectifs aux populations, de resserrer le tissu urbain, d'organiser une transition énergétique plus sobre en carbone dans le transport et l'aménagement du territoire, en plus de valoriser le recours à l'électrification.

**De plus, le CPQ retient d'autant plus la pertinence de ce projet que les efforts à fournir dans la réduction des émissions de GES se trouvent essentiellement dans le transport.** Alors que les industries du Québec ont réduit leurs émissions de GES de 21,8 % depuis 1990, le secteur du transport dans son ensemble a vu les siennes s'accroître de 24,8 % durant la même période.

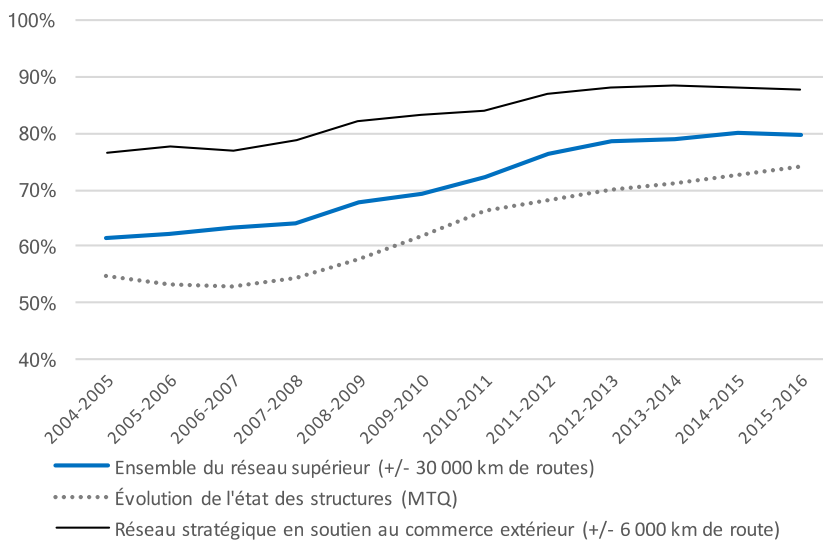
**Membre de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec, le CPQ est très sensible au dynamisme du secteur du transport de marchandises.** Le CPQ étudie actuellement les conditions qui permettront à ce secteur de maximiser sa contribution au dynamisme économique du Québec, tout en l'aidant à investir et à s'engager dans la transition énergétique nécessaire à la réduction de son empreinte environnementale. Le CPQ déposera très prochainement des recommandations à cet égard.

Par ailleurs, le CPQ observe une baisse apparente des investissements : la formation brute de capital fixe de l'administration publique baisse au Québec, passant d'environ 16 à 12 milliards de dollars entre 2012 et 2016<sup>3</sup> ; les données sur les immobilisations en infrastructures de génie liées au transport montrent la même tendance<sup>4</sup>; enfin, l'état des chaussées et des structures a tendance à stagner selon les données du ministère des Transports du Québec (graphique 5). Il convient de s'assurer de la suffisance des investissements en infrastructures pour leur renouvellement et leur contribution à la prospérité.

### Recommandations du CPQ relatives aux infrastructures de transport

- Arrimer le *Plan québécois des Infrastructures* avec le *Programme fédéral des infrastructures*, en particulier pour répondre aux besoins spécifiques des municipalités.
- Mettre en place les actions qui mèneront à une amélioration concrète de l'expertise au sein du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour une meilleure coordination et une meilleure efficacité dans l'application du PQI.
- Doter le Québec d'une première politique de mobilité durable, intégrant les objectifs du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* (PACC) aux besoins actuels et futurs en mobilité des personnes et des marchandises ainsi qu'aux stratégies d'aménagement du territoire.

Graphique 5  
Évolution de l'état des chaussées et des structures (IRI\*), Québec



\* IRI : L'indice de rugosité internationale ou International Roughness Index est exprimé en m/km. Il permet d'apprécier le confort associé au roulement sur la chaussée.

Source : rapports annuels de gestion du ministère des Transports du Québec

<sup>3</sup> PIB selon les dépenses, base 2007, Québec, Institut de la statistique du Québec

<sup>4</sup> Immobilisations selon les industries et groupe d'actif, Canada, provinces et territoires, Tableau 029-0050, Statistique Canada

## **D) Investissements et exportations des entreprises : leur poids doit augmenter dans le PIB**

Le développement économique du Québec ne se contentera pas du marché intérieur. L'économie est définitivement globale, le consommateur est devenu mondial et l'entreprise, si elle n'est pas encore multinationale, est, quelle que soit sa taille, sous l'influence d'une concurrence étrangère.

**Le Québec doit réussir l'internationalisation de son économie et les entreprises doivent être assez compétitives pour intégrer les chaînes de valeur mondiales.** Cela implique le financement de plan d'investissements qui permettent aux entreprises d'évoluer vers des modèles d'affaires assez solides pour profiter des nouveaux leviers technologiques et porter sur le marché des innovations commercialisées.

**Les investissements des entreprises sont particulièrement importants pour la transformation digitale, la robotisation et l'automatisation. Les investissements doivent être continus, pensés à long terme et appliqués sur tous les facteurs de production** (tant au chapitre du capital humain, que du capital physique, technologique, qu'au niveau de l'information et du savoir). Les systèmes productifs et de distribution tendent vers une interdépendance croissante. Dans ce contexte, des conditions d'affaires favorables, mais partielles ou instables sont à proscrire, car l'incertitude ou l'insuffisance de ces conditions privent les entreprises de perspectives et limitent leurs capacités d'agir et de réagir sur des marchés évoluant très rapidement.

Sur les marchés internationaux, les défis de compétitivité sont complets : ils portent autant sur la compétitivité-coût, que la compétitivité hors-coût. À cet égard, la faiblesse retrouvée de la devise canadienne augmente certes le niveau des exportations, mais renchérit également les importations. Le Québec est devenu un importateur net depuis le troisième trimestre de 2004. Cela fait maintenant 12 ans que le déficit commercial grignote la croissance économique de la province. La situation s'améliore : d'un creux de 24 milliards de dollars en termes réels au premier trimestre de 2012, le déficit commercial est réduit à 7,7 milliards de dollars au troisième trimestre de 2016. Le Québec est sur le point de retrouver une balance commerciale positive, mais cette remontée ne s'entretiendra pas par elle-même, surtout si de nouveaux accidents protectionnistes confrontent les exportateurs canadiens.

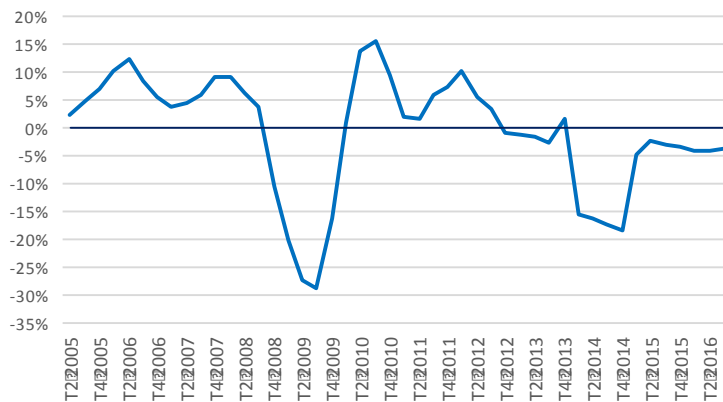
**Cependant, les entreprises québécoises sont trop prudentes depuis maintenant beaucoup trop longtemps. Elles désinvestissent** : les investissements en machines et équipement et en produits de propriétés intellectuelles décroissent depuis 2012 (graphique 6).

Depuis 12 ans, la base manufacturière du Québec, dont dépend largement la performance du Québec à l'exportation, s'est clairement effritée : d'un volume de production d'environ 55 milliards de dollars au début des années 2000, le PIB du secteur manufacturier a diminué jusqu'à 42 milliards de dollars à la suite de la crise de 2008, sans reprendre plus de tonus depuis (45 milliards en moyenne en 2016). Ainsi, le manufacturier québécois a perdu en une quinzaine d'années 20 % de son

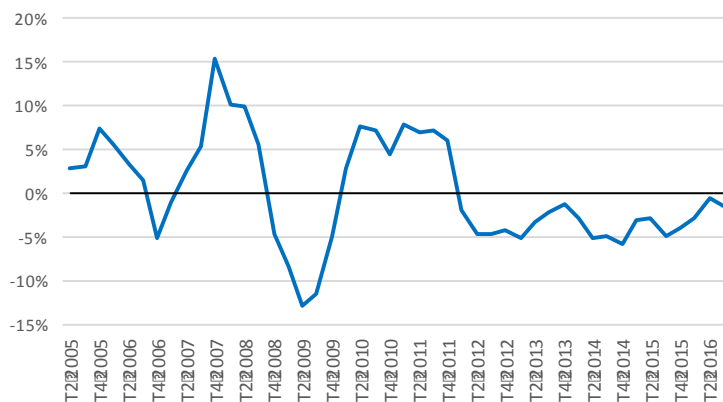
volume, réduisant d'autant la capacité d'exportation. Si la baisse du dollar canadien est propice à une remontée des exportations, il faut en parallèle relancer les investissements industriels pour que cette compétitivité retrouvée puisse effectivement se traduire par le retour durable des surplus commerciaux et une contribution positive à la croissance économique.

**C'est dans le contexte d'une concurrence tous les jours un peu plus intense et d'un réveil trop lent des investissements des entreprises que le CPQ demande, dans le cadre du prochain budget, une mobilisation de la politique économique pour une augmentation généralisée des investissements privés.**

Graphique 6  
 PIB réel, Formation brute en capital fixe des entreprises, Québec  
 Machines et équipement, croissance annuelle en %



PIB réel, Formation brute en capital fixe des entreprises, Québec  
 Produits de propriété intellectuelle, croissance annuelle en %



Source : Statistique Canada

## E) Confirmer les objectifs économiques du gouvernement

Lors des consultations de la Commission Robillard, le CPQ a clairement soutenu la révision de l'aide aux entreprises et du déploiement des organismes de développement économique.

Les coupures « à blanc » sur diverses aides fiscales aux entreprises (juin 2014) ont néanmoins surpris les membres du CPQ qui ont dû soudainement réviser leur plan d'investissement. Ces coupures ont été dans une certaine mesure compensées par des aides directes<sup>5</sup> et l'apport de nouvelles stratégies industrielles telles que celles relatives au numérique, au secteur aérospatial ou encore à celui de l'aluminium. Le gouvernement a également ajusté certaines conditions fiscales a priori favorables à l'investissement, notamment la réduction de la FSS payée par les PME et l'annonce d'une réduction progressive, même modeste, du taux d'imposition sur le revenu des entreprises.

Le temps confirmera la bonne redirection de la politique économique. Dans l'intervalle, et à court terme, les entreprises du Québec restent sur le sentiment d'une politique économique encore un peu diffuse et potentiellement instable. Pour le CPQ, le prochain budget doit permettre plus de clarté et de communication sur les conditions d'investissements et les objectifs des stratégies économiques. Le gouvernement devrait accentuer ses ambitions économiques et l'efficacité attendue des outils disponibles. Par exemple, l'aide dans l'industrie des jeux vidéo a permis à ce secteur de consolider la disponibilité au Québec d'une main-d'œuvre très qualifiée. L'aide a été portée à un niveau et pendant un temps suffisants pour bien positionner le Québec et assurer aux acteurs de l'industrie une longueur d'avance. C'est sur les conditions suffisantes à la construction et au maintien d'une telle avance qu'il faut régulièrement évaluer le bon calibrage des mesures.

Certains secteurs méritent d'ailleurs une attention immédiate. Le secteur forestier est fragilisé par un nouveau conflit commercial ; le secteur bioalimentaire est en bonne posture, mais toujours sous les pressions d'une réglementation plus exigeante que la concurrence étrangère. Enfin, les trois premiers secteurs à l'exportation, l'aluminium, le minier et l'aérospatial, sont appuyés par une stratégie industrielle, mais la performance globale de ces secteurs apparaît en berne.

### ***Secteur forestier : un cinquième conflit commercial***

L'industrie de la fabrication de produits du bois et les activités connexes ont connu au cours des dernières années toutes sortes d'instabilités, politiques et économiques, qui ont clairement malmené les entreprises de ce secteur.

Le secteur forestier enregistrait une contribution au PIB de 3 milliards de dollars entre 2005 et 2007. Cette contribution a diminué d'un tiers à partir de 2008. La lente remontée de l'activité entamée en 2014 est le résultat d'une consolidation et d'efforts

---

<sup>5</sup> Par exemples, le programme PerforME et la capitalisation de fonds d'investissement.

considérables pour maintenir l'industrie. Cependant, le niveau d'avant crise n'est pas rétabli, avec un PIB plafonnant autour 2,5 milliards de dollars selon les dernières données disponibles.

Le déclenchement du cinquième conflit sur le bois d'œuvre résineux devrait entraîner la levée par les autorités américaines d'une taxe à l'importation et la combinaison de droits compensateurs et antidumping de l'ordre de 25 %. Les observateurs sont confiants quant à une décision favorable aux entreprises canadiennes et à une restitution des sommes accumulées au terme du litige. Avant d'y parvenir, les scieurs québécois devront toutefois composer avec une marge déficitaire importante étalée sur une période assez longue pour mettre en péril la pérennité de PME qui ne peuvent attendre la résolution complète de son conflit commercial.

**Le CPQ recommande que le secteur forestier bénéficie d'un support financier additionnel par l'offre de garanties de prêts gouvernementales, afin de poursuivre leurs activités dans des conditions minimales pendant la durée des procédures légales.**

Le CPQ rappelle que le secteur forestier assure au Québec le dynamisme économique d'une municipalité sur cinq et prend une place particulière dans le développement régional et l'occupation du territoire.

### ***Secteur bioalimentaire : une force économique à investir***

Tout comme le secteur forestier, le secteur bioalimentaire occupe une place déterminante dans l'économie. Il contribue pour environ 20 milliards de dollars en PIB réel par année et à 500 000 emplois<sup>6</sup>.

Du côté de l'agriculture d'abord, la question de la gestion de l'offre reste débattue, en particulier dans le cadre de négociations sur le commerce international. La gestion de l'offre concerne 41 % de la production agricole au Québec (30 % pour le lait, 11 % pour le secteur des volailles et des œufs). Le CPQ craint des pressions croissantes. Par exemple, l'accord commercial prévu avec l'Union européenne, que le CPQ appuie, est contesté. Ainsi, la diversification de l'agriculture, la transformation et la valorisation des produits doivent être appuyées pour permettre au secteur de progresser avec sérénité.

Il y a également dans le secteur agriculture des enjeux relatifs à la valorisation foncière des terres et à la relève entrepreneuriale. Ainsi, le gouvernement a instauré un nouveau crédit d'impôt à l'égard des intérêts payables lors du transfert d'une entreprise agricole (programme vendeur-prêteur de la Financière agricole du Québec) et a facilité le transfert familial. Ces mesures sont positives pour l'agriculture, mais en pratique, elles doivent être accompagnées par les débouchés d'une fabrication bioalimentaire plus compétitive et plus forte à l'exportation.

---

<sup>6</sup> Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, janvier 2016, Institut de la statistique du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/agriculture/profil-industrie-bioalimentaire.html>

Le CPQ recommande de faciliter l'investissement dans le secteur bioalimentaire et d'ouvrir une réflexion spécifique sur la compétitivité de la réglementation. Les règles environnementales et de salubrité ne sont pas appliquées de la même manière à l'étranger. Si ces règles contribuent à la réputation de qualité des aliments québécois, cela ne signifie pas que les entreprises peuvent se permettre une perte de compétitivité.

En particulier, l'industrie brassicole du Québec contribue à environ 1 milliard de dollars du PIB, 800 millions de dollars en exportations et assure 35 % de la production canadienne de bière. Les boissons alcooliques sont assujetties à une taxe manufacturière sur l'alcool et la bière. Le CPQ est plus favorable à une taxe spéciale sur la consommation que sur la production, d'autant plus que les conditions de marché, notamment au niveau des coûts des intrants, sont accompagnées d'une concurrence croissante sur les prix. Le CPQ demande au gouvernement de porter attention à la compétitivité du manufacturier, quel que soit le sous-secteur.

***Les trois premiers secteurs exportateurs du Québec bénéficient d'un encadrement stratégique de haut niveau. Il s'agit des secteurs de l'aérospatiale de l'aluminium et de l'industrie minière et de la fabrication de métaux.***

Le secteur minier montre une faiblesse qui s'accroît année après année avec des investissements miniers passant de 5,1 à 2,4 milliards de dollars entre 2012 et 2016<sup>7</sup>.

Entre 2015 et 2016, les exportations ont clairement diminué, autant dans le secteur minier, que celui de l'aluminium ou de l'aérospatial.

Dans chacun de ces secteurs, quelques grands donneurs d'ordres sont entourés par de nombreuses PME. Une période creuse ou des difficultés temporaires d'un leader de l'industrie peuvent donc ralentir tout un secteur. Il faut renforcer le tissu industriel en encourageant davantage l'investissement et plaçant les PME en position concurrentielle sur des marchés internationaux. Cette ambition est évidemment inscrite dans chacune des stratégies industrielles du gouvernement. Le CPQ croit cependant, malgré la volonté gouvernementale de réussir la politique économique, que les conditions pourraient s'avérer encore insuffisantes à un renouveau industriel, à la robotisation, à l'automatisation ainsi qu'à une adaptation des PME québécoises aux nouvelles formes des chaînes de valeur mondiales.

### **Pour l'investissement, le CPQ recommande :**

- D'augmenter la déduction fiscale pour amortissement afin de répondre à l'évolution rapide des technologies, en insistant en particulier sur les catégories *ordinateurs et matériel connexe, matériel d'infrastructure pour réseaux de données, machinerie et outillage de fabrication, brevet.*
- D'augmenter le financement gouvernemental en faveur des secteurs industriels stratégiques, tels que l'aérospatial et l'aluminium (prêts et garanties de prêts).

<sup>7</sup> Mines en chiffre, Institut de la Statistique du Québec, novembre 2016

- De réviser à la hausse les conditions d'attractivité des grands projets d'investissement.
- De promouvoir une acceptabilité sociale plus conforme à l'impératif de prospérité, en particulier au chapitre de l'exploitation des ressources naturelles.

***Le Québec dispose également d'une Stratégie de l'exportation 2016-2020 et de la Stratégie maritime. La première répond à une priorité pour l'équilibre macroéconomique du Québec, la seconde répond à un atout unique : son positionnement géographique, au nord de la première économie mondiale et en face à l'Europe.***

Exportation et développement Canada (EDC) prévoit pour le Québec une croissance des exportations de +3 % en 2017 (après +1 % en 2016)<sup>8</sup>. Beaucoup de risques subsistent sur cette prévision, avec en premier lieu une montée du protectionnisme économique. Selon le CPQ, le Québec ne peut plus compter sur une bonne conjoncture économique et des termes de l'échange favorables pour espérer une croissance satisfaisante de ses expéditions. L'amélioration de sa compétitivité doit être intrinsèque à son système de production.

La Stratégie maritime porte une source de compétitivité importante. Dévoilée en 2015, la Stratégie maritime vise une modernisation des infrastructures portuaires et le positionnement du Québec comme une plateforme du commerce international. La valorisation du Saint-Laurent et la possibilité de faire du Québec un passage compétitif entre l'Europe et l'Amérique du Nord dépendront de la manière avec laquelle seront engagés les investissements et les acteurs de l'industrie maritime, car pour en faire un avantage, une approche globale est nécessaire, mobilisant les acteurs, tout au long du fleuve.

Les statistiques disponibles montrent une stagnation du tonnage en transport maritime<sup>9</sup>. **Le CPQ recommande que les investissements prévus dans le cadre de la Stratégie maritime soient accélérés afin de générer le momentum nécessaire à une valorisation plus intégrée du Saint-Laurent et à une meilleure coordination des acteurs du commerce international.**

**La faiblesse de la croissance économique accentuera les pressions sur les finances publiques.**

**Pour le CPQ il est possible d'en débloquer quelques points en agissant sur ses grandes composantes, tel que proposé dans cette deuxième partie.**

**Dans la suivante, le CPQ propose une approche plus transversale et structure ses recommandations selon les cinq piliers qu'il reconnaît pour une compétitivité durable.**

<sup>8</sup> Prévisions à l'exportation, Automne 2016, EDC, <http://www.edc.ca/FR/Knowledge-Centre/Economic-Analysis-and-Research/Documents/gef-fall-2016.pdf>

<sup>9</sup> [http://www.stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/pdf/qcm2015\\_fr.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/pdf/qcm2015_fr.pdf), <http://www.st-laurent.org/publications/publications-de-la-sodes/bulletin-du-systeme-dinformation-maritime/>

## Troisième partie

### Cinq piliers pour une compétitivité durable

#### A) Pilier 1 : une fiscalité compétitive

**La fiscalité est le premier canal par lequel l'État agit dans l'économie : la fiscalité porte l'essentiel de sa relation financière avec les contribuables, en particulier avec les travailleurs et les entreprises.** Si l'obligation législative soutient la crédibilité du régime fiscal, c'est parce que les autorités doivent aussi répondre à certains principes de base. Le régime fiscal doit être cohérent avec les grandes priorités gouvernementales ; il doit également être clair et prévisible. Cela est essentiel pour l'adhésion et la confiance du contribuable, pour vérifier l'intégrité de la politique fiscale et sa capacité à orienter le progrès social et la prospérité.

**Pour le CPQ, il convient de réévaluer la compétitivité fiscale du Québec :**

1. Selon *The Tax Foundation*, le taux marginal d'imposition sur les revenus des entreprises a tendance à diminuer partout dans le monde. La moyenne mondiale de ce taux marginal est passée de 30 % en 2003 à 22,5 % en 2016<sup>10</sup>. The Tax Foundation affirme également que le taux imposé aux États-Unis est parmi les plus élevés au monde. Cela semble justifier la réforme fiscale que souhaite appliquer pour les entreprises la nouvelle administration américaine. Le président Donald Trump souhaite également réduire l'imposition des particuliers.
2. L'impact de la réforme fiscale envisagée aux États-Unis risque naturellement de modifier la position concurrentielle du Canada. Jack Mintz, dans un article de presse publié en décembre 2016<sup>11</sup>, s'inquiétait pour la compétitivité fiscale des entreprises canadiennes, craignant notamment qu'un statu quo au pays puisse nous ramener à « l'exode des cerveaux » expérimenté au début des années 1990. Le CPQ a toujours défendu le fait que la compétitivité fiscale est essentielle, mais il croit maintenant qu'il faut aller plus loin, avoir le courage d'une véritable réforme et l'atteinte d'une nouvelle attractivité fiscale. Si des pays comme les États-Unis font de la fiscalité leur principal instrument pour encourager l'investissement, il est fort possible que la méthode soit nécessaire au nord de leur frontière.
3. Selon la *Chaire en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke, le Québec compte parmi les membres de l'OCDE qui imposent la pression fiscale la plus élevée (le montant des recettes fiscales collectées par rapport au PIB) : la pression fiscale au Québec est évaluée à 37,6 %

<sup>10</sup> Corporate Income Tax Rates around the world, 2016, Tax Foundation, Août 2016, <http://taxfoundation.org/article/corporate-income-tax-rates-around-world-2016>

<sup>11</sup> Canada is about to get Trumped on tax competitiveness and we're not even close to ready for it, Jack Mintz, National Post, 19 décembre 2016, <http://business.financialpost.com/fp-comment/jack-mintz-canada-is-about-to-get-trumped-on-tax-competitiveness-and-were-not-even-close-to-ready-for-it>

contre 34,3 % pour la moyenne de l'OCDE, 29,7 % pour la moyenne canadienne sans le Québec, 26,4 % pour les États-Unis<sup>12</sup> (année 2015). En pourcentage du PIB, l'impôt sur le revenu des sociétés s'élève à 5 % au Québec, une part largement supérieure aux 3 % du reste du Canada. Sur cet indicateur, le Québec occupe le 5<sup>e</sup> rang le plus élevé après la Suède, le Luxembourg, l'Australie et l'Autriche. De plus, l'impôt des sociétés occupe 13,3 % des revenus fiscaux du Québec, contre 10 % pour le reste du Canada, 10,6 % pour la moyenne de l'OCDE.

4. Selon la *Chaire en fiscalité et en finances publiques*, le Québec se classe mieux en comparant le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement. Ceci étant dit, les taux statutaires d'imposition sont souvent les premiers critères comparés dans la décision d'investissement. Le gouvernement du Québec a annoncé avec le budget 2015-2016 une réduction progressive du taux général d'imposition des sociétés à compter de janvier 2017. Il est prévu que le taux d'imposition diminuera de 0,1 point de pourcentage par année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le taux d'imposition des entreprises passera ainsi de 11,9 % en 2016 à 11,5 % en 2020. Pour les PME, le taux statutaire a été réduit à 4 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les secteurs manufacturier et primaire, ramenant le taux des PME au taux moyen appliqué au Canada. Que ce soit pour le taux général ou pour le taux réduit de la déduction pour petite entreprise, le CPQ pense qu'il faut 1) appliquer le taux PME pour tous les secteurs, notamment dans le contexte où toutes les PME doivent trouver les marges financières de la transformation numérique; 2) d'accélérer la réduction du taux général. Le CPQ croit que c'est à partir de taux statuaire compétitif, que les aides qui complètent le régime fiscal des sociétés peuvent constituer un levier favorable à la performance relative des entreprises. **Les taux d'imposition trop élevés font de l'aide fiscale des compensations avant d'en faire des instruments de compétitivité.**

**Le gouvernement a procédé au cours des dernières années financières à des premiers allègements au niveau des ponctions fiscales sur la masse salariale.**

Le gouvernement du Québec a notamment procédé à une réduction du taux de cotisation au FSS pour les PME du secteur primaire et manufacturier, ainsi qu'à une réduction temporaire de la cotisation au FSS pour les PME innovantes (embauche d'employés à temps plein dans le secteur des sciences naturelles et appliquées). De plus, les PME dans le secteur des services ont vu les contributions patronales sur la masse salariale diminuer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La loi sur le développement des compétences de la main-d'œuvre (*Loi du 1 %*) n'est plus applicable aux employeurs dont la masse salariale est inférieure à 2 millions de dollars. Le CPQ salue naturellement ces mesures : les ponctions fiscales sur la masse salariale taxent le capital humain, ce qui joue négativement à l'embauche dans les PME ou à la croissance de la rémunération. Si ces charges permettent une certaine stabilité des revenus gouvernementaux, elles constituent une taxe fixe lorsque l'entreprise

---

<sup>12</sup> Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2017, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Janvier 2017, [http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2017-01-Bilan-fiscalite-au-Qc\\_Edition-2017.pdf](http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2017-01-Bilan-fiscalite-au-Qc_Edition-2017.pdf)

s'applique à maintenir ses effectifs, quelque soit sa performance. De plus, elles pénalisent l'investissement en capital humain (la formation), puisque l'heure rémunérée, sans être travaillée, reste taxée.

Le gouvernement semble de plus en plus sensibilisé par le coût de cette assiette fiscale sur la performance des entreprises. Une réforme fiscale ne peut pas se faire toujours rapidement. En attendant que le régime québécois mute vers davantage de taxe à la consommation et moins de taxes sur les facteurs de production, le CPQ souhaite insister sur la responsabilité de l'État quant à la réduction des coûts et/ou l'efficacité augmentée des programmes sociaux financés par les contributions patronales.

Tant dans la gestion des coûts d'opération que dans l'atteinte des objectifs, le CPQ a déjà formulé différentes recommandations sur l'efficacité des programmes de Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), du Régime des Rentes du Québec (RRQ) ou du Régime québécois de l'assurance parentale (RQAP).

En ce qui concerne le financement des retraites, l'augmentation de l'âge de la retraite et certains ajustements au niveau des prestations sont nécessaires pour répondre à l'enjeu de la capitalisation du RRQ. Le financement de ce régime sera confronté par l'augmentation des coûts et le vieillissement de la population. Les mesures annoncées depuis 2014 pour encourager le maintien au travail des personnes expérimentées vont dans le bon sens. Le CPQ s'interroge néanmoins sur la suffisance de ces mesures d'impôt et recommande, d'ailleurs, d'en faire une analyse.

**Les difficultés financières qu'a traversées le Québec ont obligé la contribution de tous les acteurs à la réduction du déficit. Le gouvernement du Québec a ainsi augmenté la taxe sur la masse salariale des institutions financières et a instauré une taxe compensatoire dans le secteur de l'assurance.** Les secteurs financiers constituent une courroie toute particulière pour le dynamisme de l'investissement et de l'économie. Ces taxes additionnelles rendent le Québec moins attractif comparativement aux autres provinces.

Le CPQ considère qu'il conviendrait de rassurer l'industrie financière sur ce que gouvernement envisage pour desserrer ces taxes sectorielles. Le CPQ recommande de confirmer, dès le prochain budget, l'abolition prévue de ces taxes.

#### **Pour la compétitivité fiscale, le CPQ recommande :**

- D'accélérer la réduction des impôts sur le revenu des entreprises.
- D'appliquer le taux d'imposition de 4 % sur la DPA, offert au secteur manufacturier et primaire, à l'ensemble des secteurs de l'économie.
- De rassurer l'industrie financière sur ce que le gouvernement envisage pour desserrer ces taxes sectorielles réservées aux institutions financières et aux compagnies d'assurance. Confirmer, dès le prochain budget, l'abolition prévue de ces taxes.

## B) Pilier 2 : la qualité du capital humain

**L'enjeu de la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée ne se limite pas à celui du vieillissement de la population et à la baisse du taux d'activité<sup>13</sup>. Parmi les enjeux du capital humain, la plus grande difficulté se trouve en effet dans la formation et le développement des compétences, dans un contexte plus exigeant quant à la capacité des entreprises à intégrer les nouvelles technologies, à innover et à bâtir une compétitivité de calibre mondial.** La recherche de l'excellence est une nouvelle norme. Cela place la disponibilité et la qualité du capital humain, de la relève, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle en plein cœur de la nouvelle économie.

Le CPQ pense que les pressions pour une flexibilité augmentée du marché du travail et la polyvalence des travailleurs requerront, tôt ou tard, une révision du Code du travail du Québec. Dans l'intervalle, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère du Travail et le ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation doivent, ensemble, repenser l'école en fonction des besoins du marché du travail. Fondamentalement, ce sont les caractéristiques du marché du travail qui doivent orienter l'évolution du système d'éducation pour en maintenir la performance.

**En effet, l'objectif de l'éducation et de la formation ne consiste pas seulement à recevoir un diplôme, mais aussi, et surtout, à assurer l'employabilité qui passera de plus en plus par une participation à l'innovation des entreprises.** Beaucoup trop de distance subsiste entre l'action publique et le monde de l'entreprise. Pour le CPQ, la transformation nécessaire à une meilleure intégration entre l'enseignement et le monde du travail est d'une lenteur inquiétante.

**Par ailleurs, le décrochage scolaire et le manque de compétences de base prennent des proportions importantes au Québec.** Cela bloque l'employabilité d'une partie trop importante de la main-d'œuvre, notamment du fait de la place que prennent les technologies dans la moindre activité économique et ce que cela implique dans l'adaptabilité des employés.

**L'adéquation formation-compétence-emploi doit être également traitée au niveau de l'immigration.** L'écart du taux de chômage entre la population immigrante et la population née au Canada est bien plus grand qu'en Ontario (3,7 points de pourcentage au Québec, à comparer avec un écart nul en Ontario<sup>14</sup>), ce qui laisse supposer un potentiel de main-d'œuvre mal utilisé.

De plus, en 2015, 14 % de la population québécoise était immigrante, contre 30 % en Ontario. Cette différence ne dit rien sur l'efficacité du marché du travail, mais rappelle néanmoins que le potentiel économique dépend toujours à long terme sur une certaine croissance démographique. Les économies et les entreprises sont toutes engagées dans une course au recrutement des meilleures compétences et des meilleurs talents.

---

<sup>13</sup> Le taux d'activité suit une tendance baissière au Québec, comme au Canada, depuis un sommet qui avait été atteint en 2003.

<sup>14</sup> Institut de la statistique du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/groupes-populationnels/immigrants/indicateur-travail-sexe.html>

La capacité du marché du travail québécois à intégrer les travailleurs immigrants fait partie des mesures d'attractivité.

### Recommandations du CPQ pour une économie de l'éducation

- **La question du sous-financement des universités québécoises** reste ouverte. L'enjeu du financement des universités ne concerne pas seulement l'enseignement supérieur : il concerne également la R-D, le dynamisme du système d'innovation et l'attraction des meilleurs talents. Il est impératif de régler cet enjeu pour maintenir le positionnement des universités québécoises sur la scène nationale et internationale. Notamment, [la modulation par programmes des droits de scolarité ou les droits de scolarité des étudiants étrangers constituent des avenues à explorer.](#)
- **Pour le CPQ, il faut accélérer la réflexion sur la flexibilité du système de formation et de l'enseignement supérieur** qui permettra de réviser la gouvernance et de s'adapter aux besoins actuels et futurs du marché du travail. La réflexion en cours sur la gouvernance des collèges et des universités est une bonne chose, à la condition qu'elle mène [vers une plus grande culture de la qualité et une participation accrue des employeurs dans la gouvernance des institutions d'enseignement et de formation, ainsi que dans le développement des programmes.](#) Il faut également réviser les modes de financement [vers davantage de flexibilité et augmenter les perspectives d'un meilleur contingentement.](#)
- **L'éducation tout au long de la vie active** est une nouvelle règle pour laquelle le Québec ne dispose pas encore d'une politique satisfaisante, même si la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* reconnaissait déjà en 2002 cette nécessité. [Le CPQ recommande l'adoption prochaine d'une \*Politique sur la persévérance et la réussite éducative\* et qui reconnaisse l'importance de l'éducation tout au long de la vie, au regard de la place que prennent le savoir et la technologie dans le nouveau contexte économique.](#)
- Pour accélérer notablement une culture de formation tout au long de la vie, le CPQ recommande de défiscaliser les heures supplémentaires et les heures de travail allouées à la formation professionnelle (annulation des charges sociales sur les heures de formation).
- Certains groupes ne participent pas pleinement au marché du travail. Le CPQ recommande notamment :
  - [D'accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants.](#)

- De mettre en œuvre une politique de la persévérance et de la réussite éducative.
- D'offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences de base pour les travailleurs les moins qualifiés. Il faut rappeler que la rareté de main-d'œuvre qualifiée peut aussi être combinée avec la montée d'un chômage structurel dû aux manques de qualifications et à des compétences mal ajustées à la nouvelle économie, au sens large.

### **Croissance des entreprises : des conditions essentielles à leur développement**

Tant dans la gestion du capital humain que du capital technologique, les entreprises qui ne sont pas de très grande taille, n'ont souvent pas toutes les compétences nécessaires à l'interne pour effectuer les diagnostics stratégiques, s'informer des programmes gouvernementaux, formuler adéquatement des demandes d'aide, ou encore, pour développer et mettre en œuvre des initiatives de croissance.

Tant que ces entreprises ne seront pas équipées des expertises nécessaires à la gestion du capital humain<sup>15</sup> et du capital technologique, aucun élan significatif ne sera envisageable dans leur croissance, quelles que soient d'ailleurs les aides gouvernementales dont elles pourraient bénéficier. Pour le CPQ, augmenter le potentiel de ces entreprises passe par des mesures qui visent directement l'accès à l'expertise requise et la capacité organisationnelle, notamment en gestion.

Les entreprises doivent avoir accès aux ressources spécialisées en ressources humaines et en gestion du talent afin de les aider à intégrer leurs activités aux nouvelles technologies et à l'évolution en cours des marchés. Les dirigeants d'entreprises doivent également saisir les changements propres à leur secteur et à la concurrence interne et internationale.

Que ce soit pour aider les employeurs dans la gestion des ressources humaines (recrutement, rétention, productivité, stages en entreprise, formation continue, gestion de la diversité, intégration de personnes moins représentées sur le marché du travail, relève, mobilisation et mobilité, qualité et organisation, etc.), ou dans la gestion des changements technologiques (numérique, automatisation, robotisation, informatisation, procédé de production, innovation, etc.), la capacité des entreprises à devenir leaders dans leur secteur repose, en plus du temps et des moyens, sur la capacité interne de l'organisation à évoluer.

**Pour les entreprises qui ne sont pas de très grande taille, le CPQ recommande qu'une stratégie nationale novatrice soit initiée au Québec, pour soutenir les dirigeants et les gestionnaires en ciblant spécifiquement les compétences en gestion du capital humain et du capital technologique. Le gouvernement devrait**

<sup>15</sup> La gestion du capital humain concerne notamment celle de la diversité et de l'intégration, celles des écarts intergénérationnels ou des nouvelles attentes des travailleurs notamment en termes de conciliation travail famille.

mettre en place, dans l'immédiat, un groupe multidisciplinaire composé majoritairement de personnes issues d'employeurs, disposant de l'expertise pertinente et dont le mandat sera de :

- 1) Identifier les besoins prioritaires des employeurs, en particulier celles qui ne sont pas de très grande taille, en matière de gestion des ressources humaines et technologiques (maximum 6 mois);
- 2) Développer une stratégie nationale pour combler les besoins prioritaires identifiés (maximum 6 mois);
- 3) Développer les programmes et les moyens de réaliser la stratégie nationale (maximum 6 mois).

Le CPQ propose d'établir un délai de 18 mois maximum précédant le déploiement de cette stratégie nationale.

### C) Pilier 3 : le renouvellement de l'économie par l'entrepreneuriat et innovation

L'entrepreneur redevient moteur du développement économique et est partie prenante d'une nouvelle dynamique d'investissement et d'innovation. Les regards sont largement portés sur les nouvelles vagues de startups. Les technologies numériques ont grandement encouragé cette tendance, car elles ouvrent tout un champ de possibilités autour de l'exploitation des données, des promesses de l'économie collaborative, jusqu'au Fintech, en passant par les nouvelles technologies de la production manufacturière. D'ailleurs, dans le cadre du Plan d'action en économie numérique, le gouvernement du Québec propose un volet « Startup Québec », orienté vers les expériences internationales et le développement des incubateurs et des accélérateurs.

En tout premier lieu, le CPQ souhaite réitérer une demande déjà formulée dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2016-2017 : **clarifier et mieux communiquer l'aide disponible aux entreprises qui ne connaissent pas nécessairement l'existence des programmes ou dont l'accès peut leur sembler compliqué. Une meilleure communication des programmes disponibles participera, sans aucun doute, à leur efficacité et à la promotion de l'investissement.**

**L'émergence d'un nouveau dynamisme entrepreneurial n'est pas nécessairement apparente dans les statistiques sur le nombre d'entreprises. En effet, la fermeture d'entreprises, en partie du fait du départ à la retraite des dirigeants et du manque de relève, explique un nombre de retraits plus élevé que les éclosions.** Ainsi, selon le MÉSI, le Québec enregistra entre 2008 et 2009 une diminution de 25 200 entreprises<sup>16</sup>. L'inquiétude ne porte pas sur le nombre d'entreprises en tant que tel, mais sur la perte d'un patrimoine économique, d'actifs cumulés, d'une entreprise bénéficiant d'une assise sectorielle et régionale. Faute de

---

<sup>16</sup> Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec, un regard sur 2013 et 2018, MDEIE, 2010  
[https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes\\_statistiques/entrepreneuriat\\_pme/renouvellement\\_entrepreneuriat.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/entrepreneuriat_pme/renouvellement_entrepreneuriat.pdf)

relève, beaucoup d'entreprises ferment leur porte et privent l'économie locale d'une activité économique.

Le gouvernement du Québec a ainsi procédé à un transfert facilité dans les secteurs agricole et manufacturier entre les membres d'une même famille. Pour préparer le transfert en valorisant l'entreprise en fonction des nouvelles réalités de marché, le CPQ recommande de compléter l'action du gouvernement sur le transfert d'entreprise en incitant l'entrepreneur cédant à déployer un plan d'investissement entre 5 et 10 ans avant le départ de l'entreprise. Sous la forme d'un crédit d'impôt, les dépenses opérées en services d'évaluation d'entreprise, en repositionnement stratégique, dans le conseil en ressources humaines ou en fiscalité pourraient être plafonnées en fonction de la taille de l'entreprise. De plus, le CPQ recommande de poursuivre les efforts pour faciliter le transfert familial avec, pour l'ensemble des secteurs, la même exonération des gains en capital pour le transfert d'entreprise familiale que ceux appliqués pour le secteur manufacturier et agricole.

**Devant la profondeur de la transformation numérique, le gouvernement a décidé de rétablir le crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information pour les investissements consentis avant 2020.** Le gouvernement a également ouvert ce crédit d'impôt au secteur primaire. Le CPQ recommande de renforcer de manière générale les aides à l'intégration des technologies de l'information et d'en surveiller l'efficacité. Un succès trop partiel ou trop lent de la stratégie numérique serait fatal pour la performance future de l'économie.

**Pour soutenir l'entreprise numérique, le CPQ suggère d'élargir l'application du Crédit d'impôt aux affaires électroniques (CDAE).** En effet, le numérique et ses plateformes sont devenus omniprésents et on peut dire que les entreprises qui ne se conformeront pas minimalement à cette réalité technologique ne survivront pas dans un avenir rapproché. Les applications numériques sont très larges, vont des technologies les plus sophistiquées à la simple intégration d'un site Internet transactionnel. En ce sens, leur intégration concerne toutes les entreprises du Québec. Il faut également rappeler que ces technologies sont appelées à évoluer avec le temps.

De plus, le CDAE s'applique uniquement lorsque le client est le destinataire final immédiat. Toutefois, pour l'intelligence artificielle développée pour les automates programmables, le destinataire immédiat est l'automate et non le client qui achète un automate incluant le développement électronique. Le CPQ propose de rendre admissibles les activités de conception et de développement de la machinerie manufacturière contrôlées par des automates programmables, afin de favoriser les investissements des entreprises dans les nouvelles technologies de la production.

Le CPQ soutient la recommandation de l'Association des agences de communication créative consistant en une modification des critères d'admissibilité du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques dont l'accès est limité aux entreprises dites du secteur des technologies de l'information et des communications. Depuis l'élaboration de cette mesure, les métiers des technologies numériques se sont

développés. Le CPQ croit que cette mesure peut débloquer considérablement les investissements des PME en numérique.

**Le CPQ aimerait également porter l'attention du gouvernement sur une étude de la Banque du développement du Canada (BDC) et qui montre la faiblesse relative des intentions des entreprises québécoises en comparaison avec les autres provinces canadiennes<sup>17</sup>.** L'enquête révélait que le montant médian des investissements des entreprises québécoises se limitait à une moyenne de 25 000 dollars, ce qui apparaît particulièrement faible par rapport à aux autres provinces. La médiane canadienne se situe à 41 000 dollars. En Ontario, la médiane des intentions d'investissement a été estimée à 39 000 dollars.

**Le CPQ recommande de renforcer les dispositifs en place favorable au financement des PME :**

- Envisager la mise en place d'un nouveau programme qui contribuerait à la capitalisation et au développement des petites entreprises. Par exemple, le régime d'épargne-actions (RÉA) avait démontré certains avantages, notamment pour favoriser l'entrée en bourse des petites entreprises. Le CPQ recommande de renouveler ces avantages.
- Renforcer le soutien gouvernemental aux fonds en capital de risque et fonds fiscalisés sur un horizon allongé. Le CPQ insiste sur la prévisibilité nécessaire aux conditions d'investissement.

**La Recherche et développement reste une activité de base pour que le Québec s'affirme parmi les économies innovantes et créatrices de richesse.** La baisse du taux du crédit d'impôt à l'investissement (CII) réduit par le gouvernement fédéral de 20 % à 15 % pour les grandes entreprises depuis le 1er janvier 2014 a été suivie par les coupures du gouvernement québécois du taux de crédit d'impôt à la R-D la même année. Les dépenses en R-D des entreprises par rapport au PIB diminuent au Canada depuis 2011 et sont passées de 0,85 à 0,80 % entre 2013 et 2014. Au Québec les dernières données disponibles révèlent également une tendance à la baisse de ce ratio, qui culminait à 1,66 % en 2006 pour glisser jusqu'à 1,29 % en 2013<sup>18</sup>. De manière tout à fait évidente, ce ratio sera confirmé à la baisse avec les récentes coupures. Le gouvernement doit renverser cette tendance, d'autant plus inquiétante qu'elle se compare à un ratio de 1,61 % pour la moyenne de l'OCDE ou de 1,82 % pour la moyenne du G7. L'institut de la statistique du Québec révèle également une certaine faiblesse du Québec au niveau de la propriété intellectuelle : en 2011, le nombre d'inventions brevetées à l'USPTO par milliard de dollars de DIRD est de 170 brevets au Québec, 238 en moyenne pour le Canada<sup>19</sup>.

Si la R-D reste une activité très importante à la portée d'une économie moderne, sa commercialisation est naturellement importante à sa rentabilité. La faiblesse relative du Québec dans les investissements en propriété intellectuelle est symptomatique

<sup>17</sup> Intentions d'investissement des entrepreneurs canadiens : Perspectives 2016, Banque de développement du Canada, janvier 2016

<sup>18</sup> Dépenses intra-muros de R-D du secteur des entreprises (DIRDE) en pourcentage du PIB, ISQ,

[http://stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/recherche-developpement/secteur-entreprises/dirde\\_ocde\\_pib.htm](http://stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/recherche-developpement/secteur-entreprises/dirde_ocde_pib.htm)

<sup>19</sup> Nombre d'inventions brevetées à l'USPTO par milliard de dollars de DIRD, ISQ, [http://stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/brevets/inventions\\_dird\\_g7.htm](http://stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/brevets/inventions_dird_g7.htm)

d'une faible commercialisation. Les entreprises doivent consentir davantage d'efforts stratégiques et financiers au positionnement de produits innovants sur de nouveaux marchés. L'intervention de l'État dans le système d'innovation doit prendre en compte cette nécessité.

**Le CPQ est inquiet de la performance fragilisée du Québec en matière de R-D et d'innovation et recommande de :**

- Reconsidérer les critères du crédit d'impôt à la R-D de manière à en faire également une mesure d'attractivité, en particulier avec une stratégie adressée aux grandes entreprises.
- Faire de l'accroissement de la propriété intellectuelle un axe fort de la prochaine *Stratégie québécoise de recherche et d'innovation (SQRI)*, en renforçant notamment le programme *Premier Brevet* et la réduction du taux d'imposition sur les revenus attribuables aux brevets.
- Le CPQ propose l'instauration d'une aide pour la commercialisation des innovations comme il en existe au palier fédéral avec le *Programme canadien pour la commercialisation des innovations (PCCI)*. Le gouvernement agit en tant que premier utilisateur d'innovations et pour mettre à l'essai des prototypes, donner l'occasion à l'entreprise d'améliorer le produit et de faciliter ainsi sa commercialisation.
- Renforcer les Réseaux de centres d'excellence et de *Centres d'excellence en recherche et commercialisation* et lier sa prochaine SQRI à son approche pour le développement des compétences et du capital humain.

**D) Pilier 4 : réduction des inégalités, le lien entre la cohésion sociale et la prospérité**

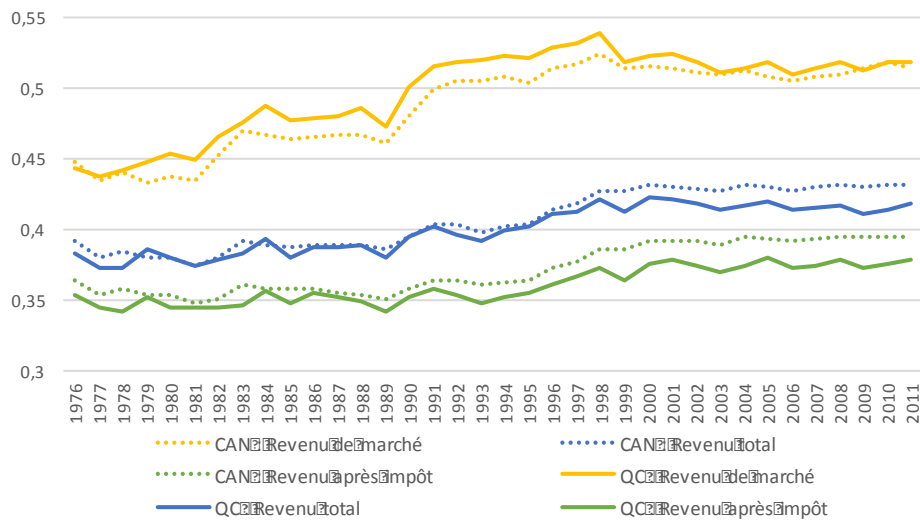
Le développement durable passe par la cohésion sociale. Les liens sont directs avec la prospérité. Cette cohésion a besoin de l'égalité des chances, car il faut permettre une participation optimale de tous les acteurs de la société à la croissance de la production, aux avancées d'une économie innovante, au progrès social et culturel.

L'indicateur de Gini, une mesure des inégalités sociales, et le rapport de dépendance économique<sup>20</sup> ont tendance à augmenter (graphique 7). Au Québec, la générosité relative des programmes et la faiblesse des impôts pour les plus bas revenus placent l'indicateur de Gini en dessous de la moyenne canadienne. Entre l'année 2000 et l'année 2014, le taux de dépendance a augmenté de 21 %, alors que cette croissance est restée contenue à 9 % pour la moyenne canadienne.

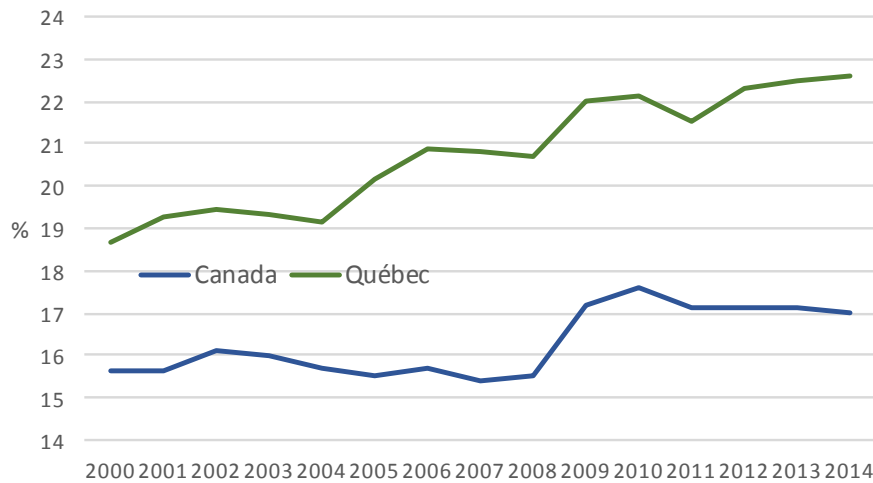
---

<sup>20</sup> Le Rapport de dépendance économique représente le rapport des paiements de transfert à chaque tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total.

Graphique 7  
Coefficients de Gini du revenu du marché, total et après impôt, ensemble des familles, Canada et Québec



### Rapport de dépendance économique



Source : Statistique Canada

### Pour le CPQ, la réduction des inégalités ne passe pas que par :

- La générosité des programmes sociaux.** La générosité des programmes et la redistribution des revenus ne règlent pas la source première de pauvreté qu'il faut reconnaître dans le manque d'éducation et/ou de formation. Selon la *Fondation pour l'alphabétisation*, 19 % des Québécois sont analphabètes (niveaux -1 et 1 de littératie) et 34,3 % éprouvent de grandes difficultés de lecture (niveau 2 de littératie)<sup>21</sup>. De plus, l'organisme souligne que 10 % des analphabètes ont entre 16 et 25 ans, 39 % entre 26 et 46 ans, et 51 % entre 46 et 65 ans. L'employabilité de ces personnes est diminuée avec les mutations

<sup>21</sup> <https://www.fondationalphabetisation.org/fondation/analphabete-les-causes/fausses-croyances/>

technologiques en cours, y compris dans les emplois dits les « moins qualifiés ». Une grande partie des inégalités sociales doit être réglée en travaillant sur le rattrapage des compétences de base de cette partie de la population.

- **Une augmentation des impôts des particuliers les plus riches en faveur des particuliers les plus pauvres.** La redistribution par l'impôt est un outil qui est déjà au Québec largement utilisé. Selon la Chaire en fiscalité et en finances publiques<sup>22</sup>, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> quintiles de la population québécoise en fonction du revenu financent plus de 90 % des impôts sur le revenu total des particuliers, tandis que le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> quintiles contribuent à 0,8 % de cette assiette fiscale. À cet égard, l'indice de dépendance économique au Québec est bien plus élevé que dans le reste du Canada. Un indicateur de progrès social consistera à voir la moyenne québécoise réduite au niveau de la moyenne canadienne.
- **Une augmentation du salaire minimum, au-delà d'un seuil raisonnable de 50 % du salaire horaire moyen.** L'étude publiée par le CPQ en novembre 2016 montrait comment une hausse précipitée du salaire minimum va à l'encontre des travailleurs les moins qualifiés<sup>23</sup>. **De manière générale, le CPQ rappelle que les augmentations annoncées du salaire minimum – au même titre que devrait l'être toute augmentation des cotisations obligatoires des employeurs – devront faire l'objet d'une concertation des secteurs concernés pour être accompagnées de mesures d'atténuation prévisibles et durables, afin d'éviter tout dommage sur la performance des entreprises et sur l'activité économique.**

**Pour le CPQ, il n'y a pas de circuit court possible sur la réduction des inégalités sociales et la réduction des inégalités passe par :**

- **L'éducation qui constitue le levier le plus puissant et le plus durable** pour la mobilité sociale et la réduction des inégalités sociales. Le gouvernement doit continuer d'améliorer le bilan de la persévérance et de la réussite scolaire, favoriser la formation tout au long de la vie et développer l'économie de l'éducation.
- **Le bon fonctionnement des institutions publiques.** La réduction des inégalités sociales passe par la qualité de l'enseignement, de l'orientation et du soutien scolaire, par un accès augmenté à la santé, aux institutions culturelles, aux transports en commun, etc. L'assainissement des finances publiques, l'efficacité des services publics, en qualité et en rapidité, font partie des premiers déterminants de l'égalité sociale. La distribution de l'assiette fiscale en fonction des niveaux de revenus a été étirée au maximum en faveur de la redistribution par les services publics. Selon le CPQ, le relais revient à l'État, dans la bonne livraison des services publics et par sa capacité à remettre en cause ses façons de faire pour se rendre plus efficace.

---

<sup>22</sup> Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2017, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Janvier 2017, [http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2017-01-Bilan-fiscalite-au-Qc\\_Edition-2017.pdf](http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2017-01-Bilan-fiscalite-au-Qc_Edition-2017.pdf)

<sup>23</sup> Avis du CPQ sur l'impact d'une augmentation accélérée du salaire minimum <https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/avis-salaire-minimum101116.pdf>

### Pour augmenter les leviers de la politique sociale et réduire les inégalités, le CPQ recommande de :

- Augmenter les services d'éducation aux populations les plus vulnérables, en particulier les décrocheurs et les personnes nécessitant l'augmentation des compétences de base.
- Placer la qualité des services publics parmi les objectifs de la politique sociale du Québec et poursuivre l'évaluation des programmes d'aides sociales entamée avec la Commission Robillard.
- Inciter à une consolidation des services sociaux livrés par les organismes, pour une meilleure consolidation et une meilleure distribution des aides publiques.

## **E) Pilier 5 : l'environnement et l'énergie**

La protection de l'environnement bénéficie aujourd'hui d'une mobilisation internationale qui favorise un alignement global progressif, et il importe de faire partie des acteurs du progrès. La protection de l'environnement soulève des questions aussi importantes que celles de la santé humaine, de la biodiversité et de l'équilibre des écosystèmes, et interpelle ainsi de manière proactive la responsabilité morale des sociétés à définir les objectifs environnementaux autour d'un sens commun.

Le défi se trouve dans notre capacité de définir ce sens commun en cohérence avec les réalités de notre système économique. En effet, les tentations à une conception idéalisée des lois environnementales, indépendamment des contraintes économiques et administratives reliées à leur application, peuvent certes rassurer, mais mènent rarement à un succès de développement durable. **La protection de l'environnement est le résultat d'investissements et d'innovations technologiques. En ce sens, la responsabilité environnementale des entreprises doit être alliée à la rentabilité des investissements.**

**Certains aspects créent une perte dans l'efficacité de la politique québécoise du développement durable :**

- **Il y a une mauvaise reconnaissance des progrès réalisés par les entreprises industrielles en matière de réduction des GES.** Certaines entreprises sont au bout des possibilités des technologies environnementales et voient dans l'application de nouvelles obligations coercitives, la réduction de leur compétitivité. À cet égard, le CPQ rappelle que **le but de l'écofiscalité ne doit pas être de collecter des recettes supplémentaires pour le gouvernement, mais plutôt d'orienter les agents économiques vers un comportement plus « vert », à coût neutre.** Toute taxe environnementale devrait être compensée par la réduction d'un autre prélèvement, notamment au chapitre de l'impôt sur le revenu.

- **La grande priorité en matière de réduction des GES se trouve dans les secteurs du transport.** Le gouvernement doit privilégier les programmes d'efficacité et de transition énergétique incitant positivement les comportements des consommateurs particuliers avec des subventions à l'achat d'équipement. Dans le secteur automobile, ce type de subvention est efficace : ces effets peuvent être considérés comme permanents, car un particulier qui adhère et concrétise un choix environnemental le conserve et le renouvelle. À cet égard, le gouvernement québécois subventionne l'achat de véhicule électrique jusqu'à 8 000 \$. [Le CPQ s'interroge sur la suffisance de cette aide : l'Ontario a augmenté la subvention à 14 000 dollars en 2016.](#)
- **L'acceptabilité sociale prend la forme d'une préférence pour le risque zéro et un coût environnemental nul, ce qui est, dans les faits, impossible à concevoir.** Les conflits autour des projets de développement économique pénalisent l'intégration des modes de production plus verts, alors que les industriels des secteurs les plus touchés par la contestation sociale investissent, plus souvent qu'autrement, jusqu'aux limites technologiques. Le CPQ s'est largement positionné sur les équilibres nécessaires au développement durable. [Le gouvernement doit encourager le succès économique, notamment dans les industries minières et pétrolières, afin de démontrer comment la prospérité peut participer aux avancées d'une économie plus verte.](#)
- **La Loi sur la qualité de l'environnement** implique dans son application une lourdeur administrative et réglementaire contre-productive. [Les allègements prévus dans le projet de loi 102 au régime d'autorisations environnementales doivent se traduire par une baisse tangible du fardeau des entreprises à cet égard<sup>24</sup>.](#)

**Mine** - Le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie a publié en automne dernier « Choisir le secteur minier du Québec » dans laquelle étaient simplement décrites les ressources du Québec et les possibilités d'investissement. Le CPQ soutient cette démarche, mais rappelle cependant que le potentiel des ressources naturelles ne détermine pas la rentabilité nécessaire à la viabilité et au renouvellement des projets. Cette rentabilité dépend du régime minier, de l'équilibre que ce dernier

<sup>24</sup> Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations sur le projet de loi no 102 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert <https://www.cpq.qc.ca/publications/memoires-et-representations-ecrites/commentaires-du-cpq-dans-le-cadre-des-consultations-sur-le-projet-de-loi-no-102>

propose entre le développement économique et la responsabilité sociale et environnementale, et de la capacité du Québec à résoudre rapidement les oppositions pour pouvoir se rallier aux objectifs de prospérité.

**Énergie** - En ce qui concerne le développement du potentiel énergétique du Québec, même si le CPQ appuie en priorité le développement des énergies renouvelables, il tient à réaffirmer que, tant qu'il y aura une demande au Québec pour les hydrocarbures, il est fortement préférable d'en favoriser la production au Canada (notamment au Québec) et la transformation au Québec (ex. les raffineries), plutôt que de privilégier l'importation de pays étrangers. C'est à la fois une question de développement durable et de sécurité énergétique. Le gouvernement du Québec a procédé en décembre 2016 à une entente avec l'Ontario pour l'échange d'électricité. Cela inspire une vision de collaboration interprovinciale plus développée dans les secteurs névralgiques de l'énergie. Il ne s'agit pas seulement d'une opportunité : pour le CPQ, un secteur énergétique plus intégré à l'échelle du Canada est une nécessité stratégique si l'on reconnaît la valeur politique de la sécurité énergétique, si l'on souhaite optimiser les approvisionnements, développer l'échange de technologies vertes, réduire les importations internationales de pétrole et se soustraire tant que possible des instabilités sur les marchés internationaux. [Une vision canadienne de l'énergie renforcerait la robustesse de notre économie.](#)

**Le CPQ demande que le gouvernement déploie les investissements nécessaires aux objectifs de la *Politique énergétique 2030*.** [Dans le cadre des consultations pré-budgétaires le CPQ demande une clarification sur les projets financés par le Fonds vert](#), au sujet duquel le CPQ perçoit toujours une certaine ambiguïté et une tendance à l'éparpillement des fonds. Dans le cadre des projets de loi 106 et 102, [le CPQ a recommandé que le Fonds vert concentre ses investissements dans les projets structurants, particulièrement dans le transport, et dans la transition énergétique des entreprises.](#) **Le CPQ rappelle que le Fonds vert, alimenté par la bourse du carbone, doit également faire corps avec la mise sur pied de Transition énergétique Québec, qui devra profiter de son financement.**

**Pour une économie verte, le CPQ recommande en priorité de :**

- Déployer les investissements et les moyens nécessaires aux objectifs de la *Politique énergétique 2030*, afin d'assurer une pleine efficacité à Transition énergétique Québec (TÉQ), tant sur le plan environnemental que sur le plan du développement économique.
- Clarifier la gouvernance du Fonds vert et concentrer les investissements que ce fonds finance dans les projets structurants, particulièrement dans le transport, et dans la transition énergétique des entreprises.
- Accélérer la réforme du Régime d'autorisation environnementale en faveur d'une réglementation intelligente, c'est-à-dire conforme aux réalités économiques des entreprises.

## Conclusion

### **Le gouvernail est en place, il faut maintenant se donner les moyens de nos ambitions**

L'assainissement des finances publiques est bien entamé, mais il n'est pas encore accompli. Le CPQ croit qu'une rigueur budgétaire doit encore être appliquée pendant quelques années pour s'assurer que le Québec ne glisse pas, de nouveau, dans le cercle vicieux de l'endettement. Au-delà des politiques économiques qui, si elles sont bien menées, peuvent participer à la prospérité et à l'augmentation des revenus publics, le plus gros chantier se trouve dans la modernisation de l'État. Cela passe entre autres par une évaluation continue des programmes et, plus largement, de l'appareil gouvernemental.

La croissance économique est positive, mais faible. Pour aller chercher le potentiel du PIB québécois, le CPQ propose des mesures appliquées sur ses principales composantes, notamment au niveau de la vente au détail, de la construction résidentielle, des investissements en infrastructures, de l'investissement des entreprises dans l'innovation et dans l'exportation. De manière plus transversale, le CPQ s'est penché sur cinq piliers fondamentaux qui sont autant de facteurs de compétitivité : la fiscalité, l'entrepreneuriat et l'innovation, le capital humain, la cohésion sociale, l'énergie et l'environnement.

Le CPQ croit que la politique économique du Québec comprend tous les outils nécessaires à la prospérité. Cependant, il semble que la durée ou l'ampleur des mesures en places soit timide ou mal ajustée aux réalités de la concurrence. De manière évidente, l'économie mondiale évolue à un rythme bien plus rapide que ne peut évoluer la politique économique. Cette dernière doit prendre du rythme dans sa cohérence, doit se renforcer d'une vision à long terme, avec des mesures fortes et stables. Pour le CPQ, il est important de confirmer la qualité des conditions d'investissement des entreprises avant la remontée des taux d'intérêt. **Le prochain budget du Québec doit marquer une nouvelle rupture dans les ambitions économiques du Québec.**

## Annexe

# Recommandations du CPQ dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2017-2018 du ministère des Finances du Québec

## A | FINANCES PUBLIQUES – rigueur et modernisation

### Assainissement et modernisation

- Nommer un directeur du budget.
- Poursuivre l'application du cran d'arrêt proposé par le CPQ
- Poursuivre avec rigueur la révision systématique des programmes.
- Appliquer une démarche rigoureuse du contrôle des effectifs de l'État et de gestion de l'absentéisme et des invalidités.
- Remanier la structure des services publics pour éviter tout dédoublement entre les divers paliers et organismes.
- Appliquer de manière plus manifeste la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*, notamment sur la réglementation environnementale.
- Déléguer à une seule agence du revenu la gestion administrative de la fiscalité des contribuables québécois.
- Axer le financement du système de santé sur la base du patient.
- Mettre en place les dispositifs nécessaires à une pratique mixte des médecins et intégrer les ressources du secteur privé dans la livraison des services de santé.
- Instaurer une culture de prévention en appliquant une réduction de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) avec la mise en place de mesures en Santé générale dans les entreprises.
- Arrimer le système public de l'enseignement et les employeurs, tant dans la gouvernance des institutions que le développement des programmes.
- Poursuivre le recours aux PPP en retenant les meilleures pratiques en la matière.

## B | PIB – agir sur ses composantes

### Consommation / Fiscalité liée au commerce électronique

- Le CPQ recommande de rétablir l'équité fiscale sur le commerce transfrontalier avec l'application réelle et effective d'une taxation à la vente de biens vendus aux consommateurs québécois par des entreprises étrangères. Appliquer une taxation à la vente de biens vendus sur Internet aux consommateurs québécois par des entreprises étrangères, selon les recommandations de l'OCDE.

### Construction / Dynamisme du secteur de la construction

- Poursuivre la modernisation du secteur dans le sens d'une gouvernance plus propice au décloisonnement des métiers pour que sa main-d'œuvre soit plus flexible et plus productive.
- Simplifier le règlement sur les attestations de Revenu Québec dans le secteur de la construction, conformément à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.
- Encourager l'accès à la première propriété avec un Régime d'Épargne Propriété et un prêt intergénérationnel, tel que proposé par l'APCHQ.

- Renouveler le programme RénoVert et l'appliquer au parc locatif.
- Doter l'écosystème de la construction d'une première stratégie économique dédiée au Québec à l'instar des autres filières industrielles à fort potentiel (ex. aérospatial, aluminium, etc.)

### Infrastructures / Pour le transport et la mobilité durable

- Arrimer le Plan québécois des Infrastructures avec le Programme fédéral des infrastructures, en particulier pour répondre aux besoins spécifiques des municipalités.
- Mettre en place les actions qui mèneront vers une amélioration concrète de l'expertise au sein du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour une meilleure coordination et une meilleure efficacité dans l'application du PQI.
- Doter le Québec d'une première politique de mobilité durable, intégrant les objectifs du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* (PACC) aux besoins actuels et futurs en mobilité des personnes et des marchandises ainsi qu'aux stratégies d'aménagement du territoire.

### Investissements et exportations / Mesures au service de stratégies sectorielles

- Offrir au secteur forestier un support financier additionnel par l'offre de garanties de prêts gouvernementales, pendant la durée des procédures légales du conflit commercial en cours.
- Faciliter l'investissement dans le secteur bioalimentaire et d'ouvrir une réflexion spécifique sur la compétitivité de sa réglementation.
- Augmenter la déduction fiscale pour amortissement afin de répondre à l'évolution rapide des technologies, en insistant en particulier sur les catégories ordinateurs et matériel connexe, matériel d'infrastructure pour réseaux de données, machinerie et outillage de fabrication, brevet.
- Augmenter le financement gouvernemental en faveur des secteurs industriels stratégiques, tels que l'aérospatial et l'aluminium (prêt et garanties de prêts).
- Réviser à la hausse les conditions d'attractivité des grands projets d'investissement.
- Promouvoir une acceptabilité sociale plus conforme à l'impératif de prospérité, en particulier au chapitre de l'exploitation des ressources naturelles.
- Accélérer le déploiement de la Stratégie maritime et organiser une meilleure coordination des acteurs du Saint-Laurent pour une valorisation plus intégrée du fleuve.

## C | COMPÉTITIVITÉ DURABLE – 5 piliers

### 1 // UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE

#### Renforcer la compétitivité des entreprises

- Accélérer la réduction des impôts sur le revenu des entreprises.
- Appliquer le taux d'imposition de 4 % sur la DPA, offert au secteur manufacturier et primaire, à l'ensemble des secteurs de l'économie.
- Rassurer l'industrie financière sur ce que le gouvernement envisage pour desserrer ces taxes sectorielles réservées aux institutions financières et aux compagnies d'assurance. Confirmer, dès le prochain budget, l'abolition prévue de ces taxes.

## 2 // LA QUALITÉ DU CAPITAL HUMAIN

### Pour une économie de l'éducation plus développée

- Pour l'enseignement supérieur, permettre une plus grande participation des employeurs dans la gouvernance des institutions d'enseignement et de formation ainsi que dans le développement des programmes. Réviser les modes de financement vers davantage de flexibilité et augmenter les perspectives d'un meilleur contingentement. Explorer les revenus envisageables avec les droits de scolarité des étudiants étrangers.
- Adopter une nouvelle *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, au regard de la place que prennent le savoir et la technologie dans le nouveau contexte économique.
- Pour accélérer une culture de formation tout au long de la vie, défiscaliser les heures supplémentaires et les heures de travail allouées à la formation professionnelle.
- Accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants.
- Mettre en œuvre une politique de la persévérance et de la réussite éducative.
- Offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences de base pour les travailleurs les moins qualifiés.
- Mettre en place une stratégie nationale novatrice pour soutenir les dirigeants et les gestionnaires en ciblant spécifiquement les compétences en gestion du capital humain et du capital technologique. Mettre en place, un groupe multidisciplinaire composé majoritairement de personnes issues d'employeurs, disposant de l'expertise pertinente et dont le mandat sera d'identifier les besoins, de développer une stratégie nationale, les programmes et les moyens de la réaliser. Établir un délai de 18 mois maximum précédent son déploiement.

## 3 // LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCONOMIE PAR L'ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION

### Aides aux PME, transfert d'entreprise

- Clarifier et mieux communiquer l'aide disponible aux entreprises.
- Compléter l'action du gouvernement sur le transfert d'entreprise en incitant l'entrepreneur cédant à déployer un plan d'investissement entre 5 et 10 ans avant le départ de l'entreprise, sous la forme d'un crédit d'impôt.
- Poursuivre les efforts pour faciliter le transfert familial avec, pour l'ensemble des secteurs, la même exonération des gains en capital pour le transfert d'entreprise familiale que ceux appliqués pour le secteur manufacturier et agricole.

### Économie numérique

- Renforcer de manière générale les aides à l'intégration des technologies de l'information.
- Crédit d'impôt au développement des affaires électroniques
  - Rendre admissibles les activités de conception et de développement de la machinerie manufacturière contrôlée par des automates programmables
  - Modifier les critères d'admissibilité du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques dont l'accès est actuellement limité aux entreprises dites du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).

### Capitalisation des PME et développement régional

- Envisager la mise en place d'un nouveau programme qui contribuerait à la capitalisation et au développement des petites entreprises. Par exemple, le régime d'épargne-action RÉA avait démontré certains avantages, notamment pour favoriser l'entrée en bourse des petites entreprises. Le CPQ recommande de renouveler ces avantages.

- Renforcer le soutien gouvernemental aux fonds en capital de risque et fonds fiscalisés sur un horizon allongé. Le CPQ insiste sur la prévisibilité nécessaire aux conditions d'investissement.

### Commercialisation de l'innovation

- Reconsidérer les critères du crédit d'impôt à la R-D de manière à en faire également une mesure d'attractivité, en particulier avec une stratégie adressée aux grandes entreprises.
- Faire de l'accroissement de la propriété intellectuelle un axe fort de la prochaine stratégie d'innovation, en renforçant notamment le programme *Premier Brevet* et la réduction du taux d'imposition sur les revenus attribuables aux brevets.
- Instauration une aide pour la commercialisation des innovations, telle que le *Programme canadien pour la commercialisation des innovations* (PCCI).
- Renforcer les Réseaux de centres d'excellence et de Centres d'excellence en recherche et commercialisation
- Lier la prochaine stratégie de l'innovation à son approche pour le développement des compétences et du capital humain.

## 4 // RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

### Renforcer le lien entre cohésion sociale et prospérité

- Augmenter les services d'éducation aux populations les plus vulnérables, en particulier les décrocheurs et les personnes nécessitant l'augmentation des compétences de base.
- Placer la qualité des services publics parmi les objectifs de la politique sociale du Québec et poursuivre l'évaluation des programmes d'aides sociales entamée avec la Commission Robillard.
- Inciter à une consolidation des services sociaux livrés par les organismes, pour une meilleure consolidation et meilleure distribution des aides publiques.

## 5 // L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉNERGIE

### Orientations en faveur d'une économie plus verte

- Déployer les investissements et les moyens nécessaires aux objectifs de la *Politique énergétique 2030*, afin d'assurer une pleine efficacité à Transition énergétique Québec (TÉQ), tant sur le plan environnemental que sur le plan du développement économique.
- Clarifier la gouvernance du Fonds vert et concentrer les investissements que ce fonds finance dans les projets structurants, particulièrement dans le transport, et dans la transition énergétique des entreprises.
- Accélérer la réforme du Régime d'autorisation environnementale en faveur d'une réglementation intelligente, c'est-à-dire conforme aux réalités économiques des entreprises.



[WWW.CPQ.QC.CA](http://WWW.CPQ.QC.CA)

Conseil du patronat du Québec  
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510  
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161  
ou 1 877 288-5161  
Télécopieur : 514 288-5165

[www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca)